ISSN 0024-7650

lutte ouvrière

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1297 - 14 mai 1993 - prix : 9 F

29, 30, 31 mai
la Fête de
LUTTE OUVRIÈRE
(p8/9)

Non aux restrictions sur la nationalité!

UNE SEULE CLASSE OUVRIÈRE MÊME EXPLOITATION, MÊMES DROITS !

M6189 - 1297 - 9,00 F

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Non aux restrictions de la nationalité !

UNE SEULE CLASSE OUVRIÈRE, MÊME EXPLOITATION, MÊMES DROITS !

Le gouvernement a donc choisi, comme premier débat et comme premier vote important de la législature qui s'ouvre, de soumettre à l'Assemblée nationale nouvellement élue la réforme du code de la nationalité. Un tel choix n'est bien évidemment pas innocent. Il est symbolique, et de façon délibérément démonstrative. Son geste est avant tout adressé à l'électorat de la majorité actuelle, et plus particulièrement à sa fraction attirée par le Front National. Mais il peut du même coup servir de diversion démagogique destinée à détourner l'attention de l'opinion populaire, durement visée par les mesures "d'assainissements économiques" rendues publiques au moment même où cette discussion s'est ouverte.

Le gouvernement et les représentants de la majorité se défendent naturellement d'avoir d'aussi sombres desseins. A les entendre, ils seraient animés des plus nobles intentions. La révision du code de la nationalité, nous expliquent-ils, s'inscrirait dans une évolution rendue nécessaire par la situation. D'ailleurs, ajoutent-ils, le projet mis en délibération ne fait que reprendre les recommandations du rapport Marceau Long établi en 1987 par une commission dans laquelle siégeaient des personnalités se situant aussi bien à droite qu'à gauche. Un projet qui vise, disent-ils, non pas à accentuer les exclusions, mais au contraire à "améliorer la qualité de l'intégration", puisque dorénavant un jeune né en France de parents étrangers aurait la faculté de choisir, de façon responsable, précisent-ils, s'il veut devenir français ou pas.

A partir de là s'est ouvert un débat d'allure fort académique, où se mêlent les voix d'honorables parlementaires — mais on a du mal parfois à discerner ceux qui sont de droite, et ceux qui se prétendent de gauche — et celles de doctes universitaires, auxquelles se joignent les commentaires des journalistes, destinés à préciser dans quelles conditions un jeune qui n'aurait pas eu l'insigne bonheur d'être engendré par des parents déjà français serait suffisamment méritant pour être admis au sein du club — qui devient de plus en plus fermé — des citoyens français.

Tous ces arguments sont d'un autre âge. Rappelons qu'il y a deux cents ans de cela, les révolutionnaires de 1791 proclamaient tout bonnement leur volonté d'admettre au titre de citoyen, tout étranger qui avait bien servi l'humanité. A côté, tous les débats d'aujourd'hui autour de raisonnements plus réactionnaires les uns que les autres, pourraient apparaître comme dérisoires, s'ils n'étaient qu'académiques. Encore qu'aujourd'hui, ce type de discussion, ces idées ne sont pas que des mots. Ils prennent une résonance inquiétante, au moment où, à quelques centaines de kilomètres de nos frontières, on ne se contente pas de discourir sur les conditions d'appartenance à la nation. On en est à mettre en oeuvre une "purification ethnique", au nom d'idées qui ne sont pas sans parenté avec ce que l'on nous raconte ici.

En France nous n'en sommes pas encore là. Heureusement ! Mais on aurait tort de ne voir dans ce débat et dans les mesures qu'il annonce qu'une simple controverse formelle autour de "la nature des liens qui doivent unir l'individu à la nation" et autres balivernes. On aurait tort de ne tenir compte que des arrières-pensées politiciennes de la droite, même si cet aspect est présent dans les préocupations du gouvernement et de sa majorité. Car les décisions qui se préparent vont contribuer à détériorer, dans les mois qui viennent, un peu plus encore les conditions d'existence, déjà précaires, de milliers de jeunes, et de moins jeunes, qui n'ont commis que la faute d'être nés de parents étrangers, et parmi lesquels on trouve une majorité de défavorisés. Il y aura pour eux encore plus d'insécurité due à l'incertitude d'un statut qui en fera des parias, jusqu'à 16 ans. A supposer qu'à cet âge, on leur permette de franchir les obstacles pour les laisser accéder à la citoyenneté, et aux droits qu'elle confère. Ils auront, en attendant, à subir les tracasseries administratives de formalités multipliées, auxquelles s'ajouteront peut-être des directives d'autorités qui peuvent décider d'accentuer les mesures d'exclusion, en fonction des choix politiques du moment. Et cela sans même changer la loi. Mais n'oublions pas que les lois, aussi restrictives soient-elles, peuvent le devenir encore plus. Et on peut même voir des gouvernements décider de prendre des mesures rétroactives, comme le fit le gouvernement de Vichy, qui annula en 1941, les naturalisations décidées dans les années 30. Il semble d'ailleurs que Balladur ait décidé d'aller dans ce sens, en proposant de revenir sur le droit automatique à la citoyenneté française d'enfants dont les parents nés en Algérie avant l'indépendance de ce pays étaient considérés comme Français.

Oui, c'est cela que ces mesures annoncent, c'est la menace qu'elles font peser sur les immigrés.

Certes elles semblent, à première vue, ne concerner qu'une minorité, et du coup laisser l'impression au reste de la population, en France, y compris aux travailleurs, à ceux qui ont en poche une carte d'identité française, qu'ils sont un peu mieux protégés, et du coup qu'ils seraient mieux lotis. C'est d'ailleurs l'un des buts de la manœuvre du gouvernement : laisser croire qu'il défend les "Français" contre la concurrence des "étrangers". Mais c'est une duperie.

Il est illusoire en effet de croire qu'en augmentant la précarité d'une fraction de la classe ouvrière, de sa partie immigrée, on assurera mieux la stabilité, la sécurité des autres. Il est faux d'imaginer qu'en réduisant les droits d'une partie du monde du travail, on accroîtrait les droits des autres. Ce n'est pas vrai, c'est même tout le contraire.

La défense des droits des travailleurs de toutes origines n'est pas seulement une question de justice, un devoir pour tout homme et toute femme qui luttent pour le progrès de la société, pour le progrès de l'humanité, c'est aussi une nécessité vitale pour la classe ouvrière. C'est la seule façon de défendre les droits qu'elle a acquis, et que les capitalistes n'hésiteront pas à lui contester, s'ils en ont l'opportunité.

Arlette LAGUILLER

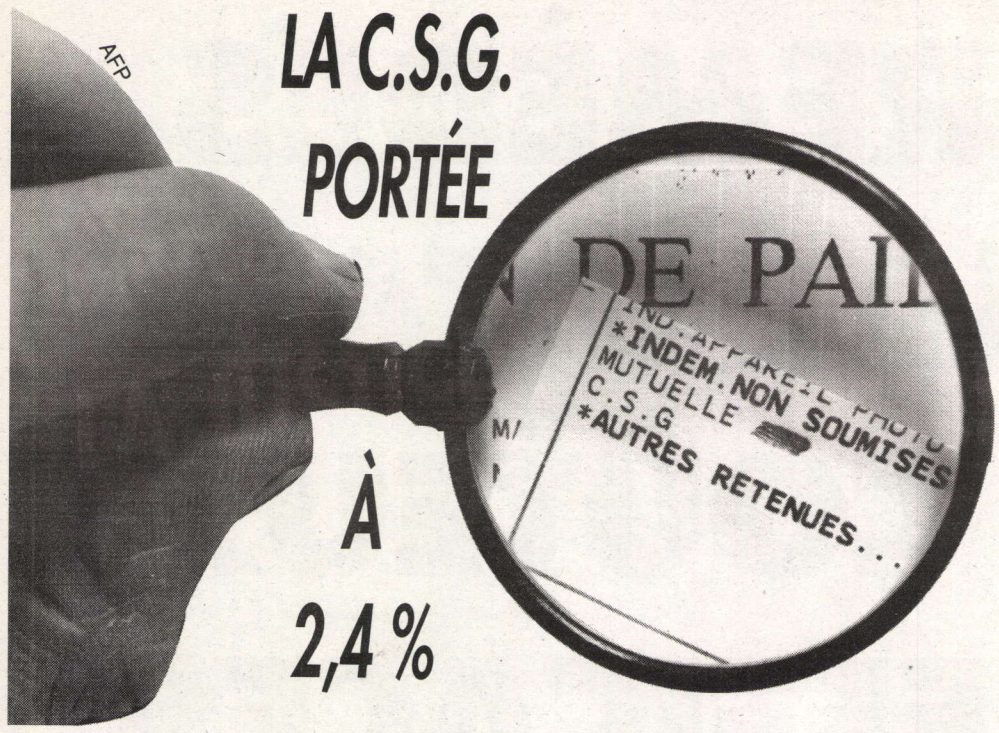

LES PETITS REVENUS SERONT ENCORE PLUS DUREMENT TOUCHÉS

Comme il l'avait laissé entendre depuis quelques semaines, Balladur a donc décidé dans le cadre de son plan d'austérité de relever fortement le taux de la Contribution Sociale Généralisée (CSG), puisqu'il passera au 1er juillet prochain de 1,1 % à 2,4 %. A elle seule, cette mesure devrait rapporter autour de 50 milliards de francs supplémentaires chaque année à l'État, et couvrira plus que les nouvelles aides et subventions accordées au nom de "la relance" au patronat et aux rentiers.

Et ce n'est pas le moindre paradoxe de voir aujourd'hui Balladur faire de la CSG l'une des principales mesures fiscales destinées à renflouer les caisses de l'État. Car en 1990, lorsque le gouvernement Rocard avait décidé de créer ce nouvel impôt, au nom de la fiscalisation d'une partie des cotisations sociales, présentée comme un système plus équitable puisque touchant tous les revenus y compris ceux du capital, Balladur comme toute la droite alors dans l'opposition avait violemment critiqué cette mesure. Que cette protestation ait été pure démagogie, les faits aujourd'hui le prouvent.

Mais la décision de Rocard avait également été critiquée à l'époque par nombre de travailleurs et des syndicalistes – pas tous, puisque la CFDT en particulier se prononçait pour, y voyant un élément de justice sociale – non seulement parce qu'elle s'appliquait aux allocations-chômage et aux pensions de retraite, mais aussi parce qu'ils craignaient de voir, avec cet impôt prélevé sur tous les salaires, ouvrir une brèche par laquelle l'État allait transférer sur la part des salariés le financement des régimes sociaux. Ces craintes, on le constate aujourd'hui, étaient justifiées puisque Balladur reprend à son compte la CSG et en augmente le taux sous prétexte de renflouer les caisses de la protection sociale et de l'État, en se gardant bien de préciser qu'elles ont été vidées par les réductions d'emplois et les exonérations de toutes sortes accordées au patronat.

Pour justifier cette nouvelle ponction dans la poche des travailleurs, Balladur reprend d'ailleurs les mêmes arguments que le gouvernement Rocard. *"Le choix de la CSG est celui qui est apparu le plus juste"* déclarait-il en annonçant son plan, avant de poursuivre sur le thème de l'impôt "équitable" puisqu'il frappe aussi bien les salaires que les revenus du capital, les gros salariés que les plus modestes.

Mais c'est vite dit, car en prélevant 2,4 % sur tous les salaires et revenus, le gouvernement s'en prend plus durement aux ressources des smicards qu'à celles des catégories les plus aisées. Car où se situe l'équité lorsqu'on prélève 78 F sur un salaire, une retraite ou une allocation chômage de 5 000 F brut mensuels, tandis que le dirigeant d'entreprise déclarant des revenus de 30 000 F par mois ne les voit amputés que de 678 F ? D'autant qu'au-delà de la CSG, il n'y a aucune égalité entre eux face aux dépenses, face aux déclarations de revenus et encore moins aux avantages octroyés par la fonction.

Et le fait de rendre le relèvement de la CSG déductible des revenus imposables ne fait que renforcer ce caractère injuste. Oh, certes, en décidant de plafonner cet abattement à 3 000 F par personne, Balladur cherche à sauver les apparences de la prétendue "solidarité nationale" face aux difficultés économiques et aux relèvements d'impôts qu'elles servent à justifier. Mais les plus démunis, ceux qui ne sont pas ou peu imposables, devront s'acquitter d'une CSG alourdie sans pouvoir bénéficier de cette déductibilité qui profitera, en revanche, pleinement aux plus gros contribuables. Et le cadeau pour ces derniers est de taille puisque les experts estiment que la déductibilité provoquera un manque à gagner pour l'État de 8 à 9 milliards de francs !

Ainsi, Balladur et son gouvernement montrent clairement que leurs objectifs ne sont guère différents de ceux de Rocard ou des gouvernements qui les ont précédés : prendre dans la poche des salariés et de la fraction la plus pauvre de la population pour permettre au patronat et aux plus riches de traverser la crise économique sans qu'il ne leur en coûte.

Roger MEYNIER

AU REGISTRE DES CADEAUX AUX PATRONS
T.V.A. ASSOUPLIE
ET COÛT DU TRAVAIL ALLÉGÉ

Le gouvernement Balladur continue dans la voie ouverte par son prédécesseur en matière de cadeaux aux entreprises.

La TVA payée par les entreprises sur tous leurs achats – soit quelque 110 milliards – leur est reversée par l'État. Avec un délai d'un mois. Bérégovoy avait entrepris de réduire ce délai, progressivement. Ce qui dans un premier temps avait déjà coûté 11 milliards au budget. A partir du 1er juillet prochain, il n'y aura plus du tout de décalage. Afin d'y parvenir, pour les petits commerçants, artisans et professions libérales, l'État remboursera en août la TVA correspondant aux achats de juin et juillet. Cette mise à niveau représentera 5,54 milliards de francs. Toutes les autres entreprises devront déduire, en juillet, la TVA payée sur leurs achats de juin et juillet, soit un gain de 5,5 milliards. Total : 11 milliards qui retournent aux entreprises.

Autre mesure, visant celle-ci à diminuer les charges sociales des entreprises qui se plaignent, sans vergogne, que les salariés leur coûtent trop cher. Le gouvernement a tout simplement décidé d'exonérer totalement les patrons des cotisations familiales dues pour les salaires inférieurs à 1,1 fois le SMIC, et de les exonérer à 50 % pour les salaires compris entre 1,1 et 1,2 fois le SMIC. Soit un abaissement du "coût du travail" de tous ceux qu'ils payent au SMIC de 4 %. Cela creusera encore le "trou" de la Sécurité sociale ? L'État compensera en prenant dans les finances publiques, c'est-à-dire dans les sommes collectées au titre de l'impôt sur les revenus des smicards...

L.P.

DES REMÈDES DE CHARLATANS TRÈS COÛTEUX ET INEFFICACES

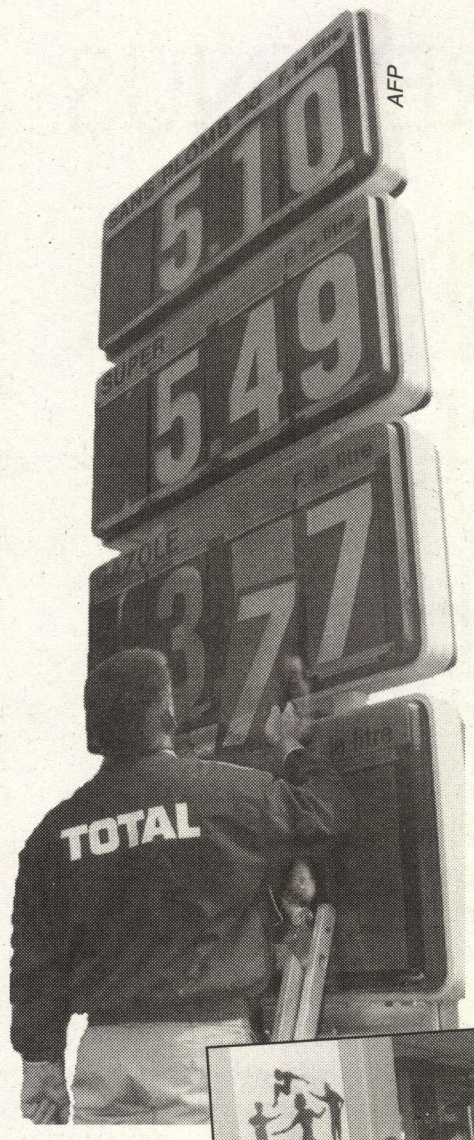

AFP

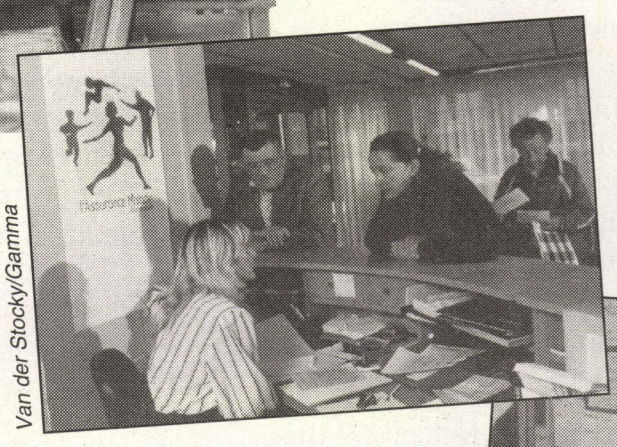

Van der Stocky/Gamma

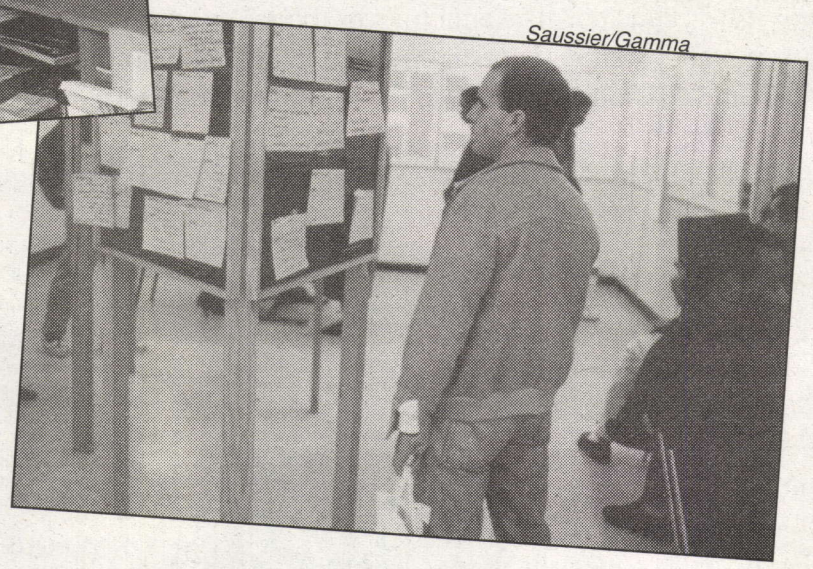

Saussier/Gamma

Pour le gouvernement actuel comme pour ceux qui l'ont précédé, il est bien commode de présenter des mesures d'austérité comme prises au nom de l'intérêt général. L'intérêt général, cela ne veut rien dire car tout le monde n'a pas les mêmes intérêts. Et les mesures en question ne touchent pas de la même façon les salariés et la bourgeoisie.

L'augmentation de 1 % de la CSG va frapper les salariés et les retraités qui n'ont eu leur revenu augmenté que de 2 à 3 % dans l'année précédente. Ceux qui ont les revenus les plus élevés, ceux du capital, les profits de toute sorte, seront eux aussi taxés de 1 % de plus, mais ces revenus-là ont considérablement augmenté depuis des années et ce prélèvement ne diminuera en rien le train de vie de ceux qui en vivent.

L'augmentation de la taxe sur l'essence de 30 centimes au moins va frapper tous ceux qui utilisent un véhicule, mais plus durement ceux qui ont des revenus modestes.

L'augmentation du forfait hospitalier de 10 F et les 10 F par ordonnance qui resteront à la charge des assurés, tout cela va toucher évidemment bien plus ceux aux revenus modestes que les riches.

Et puis il y a l'augmentation du nombre de trimestres néces-

LA SÉCURITÉ SOCIALE MALADE DU CHÔMAGE

Les mesures de restrictions budgétaires prévues par le gouvernement pour la Sécurité sociale ne sont pas encore définitivement arrêtées. C'est en concertation avec les partenaires sociaux et les professionnels de la santé que le gouvernement devrait en mettre au point les détails, a expliqué le Premier ministre. Les "partenaires sociaux" comme il dit n'auront en réalité tout au plus qu'à marchander à quel endroit du budget on mettra la ceinture. Le nombre de crans dont il faudra la serrer est lui déjà fixé : il s'agit de trouver 30 milliards d'économies sur les dépenses.

Et on connaît déjà les principales mesures envisagées. Parmi elles l'augmentation du forfait hospitalier, cette invention de la gauche, qui pourrait passer de 50 F actuellement à 60 ou 65 F par jour. Un forfait de 10 F par ordonnance à la charge des assurés pourrait être institué : avec 800 millions d'ordonnances qui arrivent aux caisses de Sécurité sociale chaque année, ce forfait économiserait quelque 8 milliards. Le gouvernement a aussi envisagé l'instauration d'un forfait non remboursé aux malades de 4 à 5 F par boîte de médicament ; mais ce ballon d'essai ne serait finalement pas retenu, du moins pour l'instant. Et puis, bien entendu, tarte à la crème des ministres depuis plusieurs années, il faudrait inviter les médecins à prescrire moins de médicaments, moins d'examens. Les Français se soigneraient trop.

Pourtant ce rapport sur le budget de l'Etat et les comptes sociaux, élaboré par la commission Reynaud donne du déficit actuel de la Sécurité sociale une tout autre raison que celle d'une trop grande consommation médicale des assurés.

Les mesures prises par les gouvernements précédents, déjà sur le dos des assurés : restrictions des dépenses et des remboursements, recettes nouvelles (forfait hospitalier, augmentation des cotisations), avaient rééquilibré le budget au point qu'il accusait même un solde positif fin 1989. Le déficit a aussitôt recommencé à s'accumuler d'année en année (9,6 milliards de déficit en 1990, 16,6 en 1991, 15,7 en 1992, et un déficit prévisible de plus de 50 milliards en 1993, sur un budget total de 1 000 milliards). C'est, explique le rapport gouvernemental, parce que l'aggravation permanente depuis 1980 de l'écart entre les recettes et les dépenses, corrigé périodiquement par des cotisations supplémentaires et de nouveaux plans d'économies, a une cause économique plus générale : si les recettes croissent depuis des années moins vite que les dépenses (dont l'accroissement est dû à celui du nombre d'assurés et à l'inflation), c'est du fait de la progression du chômage et donc de la diminution relative des cotisations qu'il entraîne.

Alors, pour soigner le budget de la Sécurité sociale malade du chômage le gouvernement ordonne une fois de plus la même potion : que les assurés, travailleurs, chômeurs ou vieux, payent plus et se soignent moins. Et à chaque fois les doses prescrites s'additionnent.

Olivier BELIN

saires pour pouvoir partir avec une retraite à taux plein qui, peu à peu, reculera l'âge de la retraite effective, ce qui est le but de l'opération.

Du côté patronal, par contre, il n'y a que des cadeaux : les entreprises pourront récupérer la TVA avec un mois d'avance par rapport au système actuel. C'est un cadeau d'un montant égal à presque 1/5e de leurs achats mensuels. Cela fera des bénéfices en plus, mais pas des emplois en plus.

Et le fait que l'État va prendre dorénavant à sa charge les cotisations d'allocations familiales, représente un cadeau pour les patrons de plus de 5 % sur la masse salariale, que les contribuables devront payer.

C'est-à-dire que l'augmentation de la CSG servira peut-être finalement beaucoup plus à payer ce cadeau aux patrons qu'à renflouer la Sécurité sociale.

Et là encore, cela ne créera aucun emploi car, comme tous ceux qui l'ont précédé, le gouvernement ne prend, côté patronal, que des mesures d'incitation qui n'obligent à rien, tandis que du côté des consommateurs, des contribuables ou des salariés, il n'incite pas mais décide et oblige.

Ces mesures n'auront aucune incidence ni sur le chômage, ni sur la Sécurité sociale, car dans tout cela il n'y a aucune mesure pour obliger le patronat à maintenir les emplois ou à en créer. Le chômage va augmenter et le déficit des caisses de chômage aussi.

Aucune mesure pour s'en prendre aux profits de l'industrie pharmaceutique, à ceux des cliniques privées, aux revenus des laboratoires d'analyses, des pharmaciens et de certaines catégories de médecins qui se réfugient derrière le médecin de quartier pour masquer le fait que eux font des fortunes. De ce côté-là, la Sécurité sociale n'est pas en voie de redressement !

Mais tout cela, le gouvernement n'en a cure. Il nous impose des sacrifices en accusant ses prédécesseurs, ce qui est peut-être de bonne guerre, sauf que les mesures qu'il prend sont exactement les mêmes que celles que ses prédécesseurs ont utilisées sans succès.

Mais pour le gouvernement actuel, tout le problème est de ne pas avoir à prendre d'autres mesures impopulaires pendant deux ans, jusqu'aux Présidentielles. Si mesures impopulaires il y a, c'est au vainqueur des Présidentielles qu'il appartiendra de les prendre. Si c'est un socialiste, la droite pourra dire : "Vous voyez bien ils font pire que nous". Si c'est un homme de droite, comme Chirac, il pourra dire : "C'est la faute à l'héritage de Mitterrand". Et c'est ainsi que de deux ans en deux ans, de cinq en cinq ans, ou de sept en sept ans, tous ces hommes politiques, qu'ils soient de droite ou de gauche, s'entendent à nous faire serrer la ceinture en nous disant : "C'est dur mais faites-nous confiance, demain ce sera mieux".

Mais peut-être qu'à force d'être lanternés par eux, un jour c'est nous qui les enverrons à la lanterne.

Éditorial des bulletins d'entreprise du lundi 10 mai 1993.

FEU SUR LES RETRAITES !

En ce qui concerne la retraite, Balladur reprend le dossier que Bérégovoy avait laissé sur son bureau. La hausse de la CSG (50 milliards au total) doit, nous dit-on, servir à faire face aux 35 milliards de francs de déficit en 1992 des caisses de retraites en alimentant la création d'un "fonds de solidarité-vieillesse", une idée de son prédécesseur.

Mais Balladur a d'autres projets en tête. Il entend, d'ici l'été, *"débattre de l'allongement progressif de dix à vingt-cinq ans des périodes de référence pour le calcul des retraites et l'allongement progressif des durées de cotisation de trente-sept ans et demi jusqu'à quarante ans de la durée de cotisations."*

Cela reviendrait à diminuer le montant des pensions et surtout à retarder l'âge auquel on peut espérer prendre sa retraite à plein tarif, ce qui dans les faits remettrait en cause la retraite à 60 ans.

Balladur emprunte ici à l'ex-Premier ministre... Rocard qui avant d'être remplacé par Cresson avait fait réaliser un *"Livre blanc"* rempli de sombres projets... que Balladur aimerait bien réaliser avant que les échéances électorales ne le paralysent à son tour et l'empêchent de prendre trop de mesures impopulaires.

Et pour y parvenir, là encore comme ses prédécesseurs, Balladur entend associer les "partenaires sociaux", en l'occurrence le patronat et les syndicats à la remise en cause de l'actuel régime des retraites.

Côté patronat, il possède d'autant plus un allié que tous ces projets de réformes du régime de la retraite sont inspirés par celui-ci. CNPF en tête, le patronat ne cesse de multiplier les attaques contre la retraite.

En effet, le patronat ne serait pas fâché de ne plus cotiser pour les retraites, et déjà de ne plus être sollicité à chaque fois que le déficit montre le bout du nez. Avec la création de ce fonds de solidarité, il obtient un début de satisfaction.

Tout récemment encore, le vice-président du groupe financier Cerus, déclarait que *"la retraite à 60 ans est une aberration totale"*. Le patronat cherche en effet à faire sauter tous les verrous qui empêchent la main-d'œuvre d'être entièrement mobile, c'est-à-dire à sa disposition.

Enfin, toujours selon ce même financier du groupe Cerus, *"le capitalisme moderne, c'est un capitalisme de fonds de pension"*. Assureurs, financiers et grandes entreprises rêvent de voir se développer un système de retraite par capitalisation, comme il en existe un notamment aux Etats-Unis, ce qui se traduit par une retraite et des soins médicaux à deux vitesses, mais aussi par de plantureux profits pour ces établissements financiers. Et qu'importe alors si ce capitalisme pseudo-"moderne", puisant dans les fonds de retraites pour spéculer à la Bourse ou sur le marché des changes, met en cause les intérêts des retraités, quand les spéculateurs ont été malheureux au casino financier.

Bien sûr, Balladur, qui a tout ça en tête, avance à pas comptés. Il commence par un fonds de solidarité censé régler le problème du déficit, pour avoir l'air de défendre les "acquis sociaux", pour ensuite remettre en cause la retraite. D'autres étapes sont déjà envisagées comme la remise en cause des caisses de retraite propres à certaines branches, la caisse des mineurs par exemple. Et, si tout cela passe sans réactions, on nous chantera à nouveau les vertus de la retraite par capitalisation.

Et ce projet, qui va tout à la fois contre les intérêts des retraités mais aussi des travailleurs qui souhaitent partir en retraite et des chômeurs, est d'autant plus scandaleux qu'avec le chômage, il va devenir de plus en plus difficile de réunir les annuités nécessaires à la retraite. Qui dans les années à venir pourra en effet réunir quarante années pleines de cotisations ?

Tout cela montre en tout cas que le déficit n'est qu'un prétexte. Si les gouvernants, quels qu'ils soient, avaient voulu y mettre un terme, ils auraient dû s'en prendre à la principale cause du déficit : la politique de licenciement à outrance du patronat, cause de la disparition de centaines de milliers d'emplois et des cotisations sociales qui allaient avec.

500 000 suppressions d'emploi représentent justement une perte de cotisations sociales équivalant au déficit de la caisse des retraites, soit les 35 milliards de déficit pour 1992.

Mais, bien sûr, on ne peut attendre une telle politique de la part d'hommes d'Etat qui, s'ils se disent de gauche ou de droite, n'ont pour seule vocation que de servir les patrons.

Jacques FONTENOY

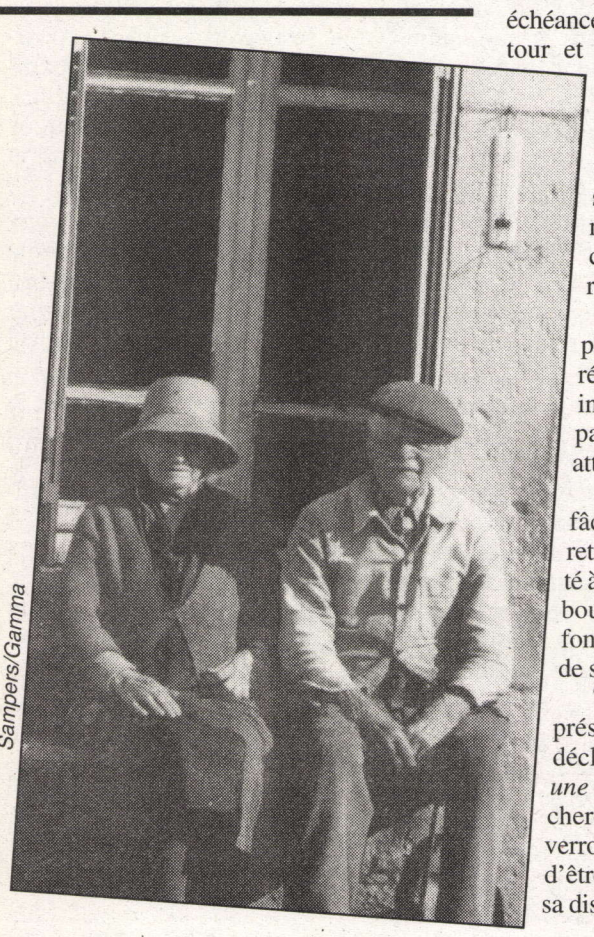

Sampers/Gamma

Le plan logement : ÇA URGE POUR LES PROMOTEURS

Hervé de Charette, nouveau ministre du Logement, a concocté un "plan-logement" pour répondre, explique-t-il, à *"la crise aiguë"* qui sévit dans ce domaine et se traduit par *"des licenciements, des files d'attente interminables pour avoir un HLM, des poblèmes sociaux liés aux difficultés de se loger et une chute de la construction de logements"*. Cet homme, très préoccupé, à l'entendre, des problèmes sociaux, a donc décidé de prendre des mesures qui devraient coûter 5,5 milliards de francs, pour commencer, au budget de l'Etat. Une somme... vouée surtout à aider les propriétaires un peu fortunés et à inciter ceux qui ont de l'argent disponible à l'investir dans l'immobilier. Quant à favoriser "l'accession sociale à la propriété", pour laquelle Hervé de Charette a décidé d'augmenter le nombre de prêts aux familles et de diminuer leurs taux d'intérêt, cela restera tout théorique pour les familles de travailleurs et salariés.

Tous ces discours sur la situation des plus défavorisés n'est qu'un habillage pour justifier des avantages supplémentaires aux nantis. Exemple, afin que les promoteurs puissent vendre rapidement les stocks de logements neufs qui leur restent sur les bras, le ministre annonce des exonérations fiscales pour ceux qui les achèteront entre juillet 1993 et juillet 1994. Ceux qui feront des travaux d'amélioration dans leur résidence principale auront droit à des réductions d'impôts plus importantes qu'auparavant. Ce qui, au passage, devrait inciter les propriétaires d'appartements vides à entreprendre des travaux subventionnés... avant de louer au prix maximum l'appartement modernisé. De leur côté, ceux qui veulent acheter de l'immobilier pour le louer obtiendront une réduction forfaitaire sur les revenus fonciers de 10 %, au lieu de 8 % précédemment, avec la perspective qu'elle soit portée à 15 % rapidement. Le propriétaire qui loue un appartement poura déduire sur son revenu global les déficits (plafonnés à 50 000 F) résultant des dépenses relatives à ce logement. C'est dire qu'il paiera d'autant moins d'impôts...

Permettre aux plus démunis d'avoir un toit conforme aux besoins et à bon marché n'est pas le souci du gouvernement, c'est évident. Et pourtant, devant ce plan destiné à les favoriser, promoteurs, rentiers et capitalistes font la fine bouche : ce n'est pas encore assez !

L.P.

QUAND LA PRÉTENDUE *"TERRE D'ACCUEIL, TERRE D'ASILE"* DEVIENT UNE PEAU DE CHAGRIN

AFP

AFP

CRS lors d'un récent congrés professionnel.

PASQUA RAPPELLE SES CHIENS

Le ministre de l'Intérieur, Pasqua, vient de réunir 700 commissaires de police à la Défense. Il n'a pu s'empêcher de remplacer au cours de son discours la devise de la République, *"Liberté, Égalité, Fraternité"*, par une autre de son cru, *"Liberté, Propriété, Sûreté"*. Mais il était moins préoccupé de brandir le bâton en direction des délinquants que de distribuer des coups de règle sur les doigts de ses auditeurs.

En effet, selon lui, si les policiers doivent appliquer *"une répression sans faille"*, ils ne sont pas à l'abri de *"sanctions d'une extrême fermeté"*. Et pour que les policiers n'oublient pas leurs devoirs, ils auront en permanence sur eux un "code de déontologie", assez fruste semble-t-il, puisqu'il ne devrait compter que quelques pages. Cela risque de ne pas suffire à les aider à comprendre le distinguo, établi par Pasqua à propos de l'immigration, entre "étranger" (gentil) et "clandestin" (méchant). Et son évocation des "droits de l'homme" plutôt dans le style de ses prédécesseurs ne changera certainement rien à l'affaire.

"Bien sûr, disait un commissaire à un journaliste, *c'est un discours qui nous a déjà été tenu dans le passé sans qu'il se concrétise. Mais nous ne demandons qu'à y croire"*. Devant un auditoire conquis d'avance, Pasqua pouvait donc tout à loisir rappeler que le gouvernement sera aux côtés de la police pour faire en sorte que les lois soient appliquées pour que *"nos concitoyens en ressentent rapidement les effets bénéfiques dans leur sécurité de tous les jours"*, tout en signalant que les comportements *"professionnels ou privés de quelques policiers, excès ou dérapages"* ne sauraient être considérés *"comme une fatalité liée à l'exercice"*.

L'avenir dira si ce message – pas de bavures d'ici les élections sinon gare ! – aura été reçu 5 sur 5.

J.F.

Demange/Gamma

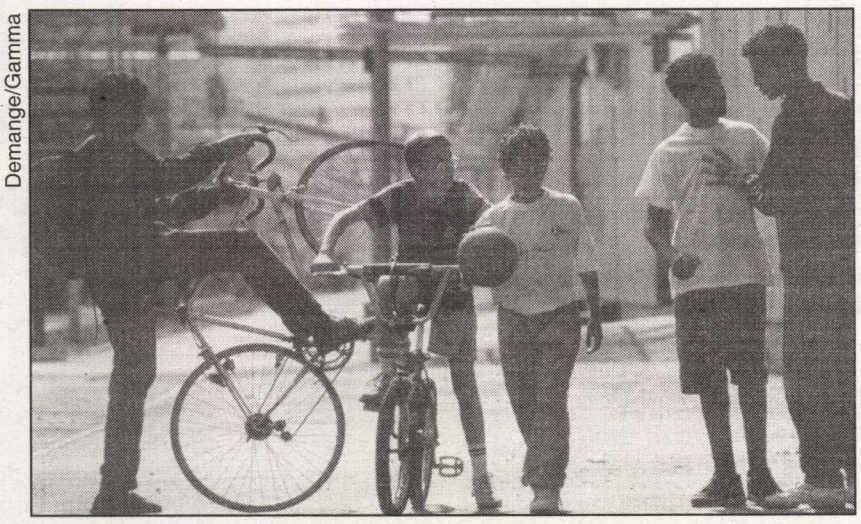

Qu'est-ce que le nouveau code de la nationalité, s'il est appliqué, va changer ? On peut s'en faire une idée à travers les modifications proposées.

Commençons par ce qui est maintenu : il suffit toujours qu'un des parents soit français (le "droit du sang") pour que l'enfant acquière automatiquement la nationalité. De même est maintenu le "droit du sol", ce qui fait bondir Le Pen et de Villiers, sa pâle imitation. Est donc français dès sa naissance l'enfant, né en France de parents étrangers, dont l'un au moins est né en France.

Voyons maintenant les suppressions. Auparavant devenait français, et cela automatiquement, tout enfant né de parents étrangers et qui avait sa résidence dans l'hexagone depuis cinq ans le jour de sa majorité, à condition qu'il n'ait pas décliné la nationalité. Cet article est carrément supprimé, comme celui qui permettait, avec les mêmes conditions de résidence, d'accorder la nationalité à un mineur, à la demande des parents, ou qui autorisait un jeune de 16 à 18 ans à demander la nationalité avec l'autorisation de ses parents.

Ainsi donc, un jeune né en France de parents étrangers sera considéré obligatoirement de la nationalité de ses parents jusqu'à ses 16 ans… Donc impossibilité d'obtenir un passeport français par exemple, obligation donc de s'adresser aux autorités du pays dont ses parents sont originaires.

Mais cet exemple laisse imaginer toutes les tracasseries administratives auxquelles le jeune peut être soumis, soit par le simple jeu de l'inertie bureaucratique auquel peut s'ajouter la mauvaise volonté, voire des consignes des autorités, pour multiplier les entraves dressées devant ces jeunes.

A la place de ces différentes possibilités, le projet de loi n'offre plus qu'une seule démarche : la demande volontaire de l'enfant pour acquérir la nationalité, y compris entre 16 et 21 ans sans autorisation des parents.

Paradoxe, le nouveau projet permettra qu'un enfant vivant à l'étranger avec un de ses parents acquière la nationalité automatiquement tandis qu'un enfant d'immigré vivant pourtant en France devra, lui, avoir une démarche volontaire. Mais le paradoxe n'est qu'apparent, car la seule logique ici, c'est évidemment celle de l'exclusion.

D'autres dispositions viennent d'ailleurs rogner le système actuel de naturalisation. Auparavant, un conjoint d'origine étrangère pouvait acquérir la nationalité après six mois de mariage, ce délai de vie commune passe désormais à deux ans afin nous dit-on de s'assurer de la réalité de l'union. Mais sur quels critères ? Seule la naissance d'un enfant commun dispense les époux de ce délai.

Dans le passé, le gouvernement pouvait s'opposer à l'acquisition de la nationalité dans le cadre du mariage pour indignité, défaut d'assimilation ou décret du conseil d'État. La justice pourra désormais saisir le tribunal en cas de cessation de vie commune ou d'actes préjudiciables aux intérêts de la France. Voilà qui est suffisamment flou pour qu'au nom de la grande peur des mariages blancs, (quel crime !) l'Etat dispose désormais de quoi empêcher dans la foulée des naturalisations pourtant tout à fait légitimes.

De même, l'article 79 devrait être abrogé : désormais n'importe quelle condamnation pénale à six mois de prison ferme empêchera l'acquisition de la nationalité. Là encore, on peut imaginer toutes les hypothèses, y compris celles dues à une justice arbitraire et expéditive, qui a vite fait de condamner un jeune pour des vétilles. Plus limitatives, les conditions d'opposition à la naturalisation sont désormais détaillées.

Le choix, hier ouvert aux ressortissants ayant la double nationalité franco-algérienne ou franco-israélienne, d'effectuer le service militaire dans l'un ou l'autre de ces pays entraînerait désormais automatiquement la déchéance de la nationalité française au cas où le jeune choisirait de ne pas porter l'uniforme français.

On nous dit que ce projet viserait à faciliter l'intégration à la "collectivité nationale". Allons donc !

A en juger par le nombre des restrictions à l'acquisition de la nationalité du projet de loi, le désir de courtiser la partie la plus réactionnaire de l'électorat a constitué un ressort puissant.

J.F.

Italie

CIRQUE PAPAL EN SICILE

Le pape en voyage en Sicile s'est déchaîné en tirades furieuses pour dénoncer les démons de la Mafia, appelant au *"jugement de Dieu"* et lançant ses imprécations au milieu des ruines des temples grecs d'Agrigente, avant de se réfugier au plus vite dans sa voiture à cloche de verre blindé.

Tant de bruit pour expliquer que l'Eglise n'est pas par principe favorable au meurtre, chose qui, en principe toujours, devrait faire partie des évidences, voilà qui peut surprendre... Mais il faut croire que la précision était nécessaire à un moment où Giulio Andreotti, un des piliers de la Démocratie-Chrétienne et des gouvernements italiens depuis quarante ans, fait l'objet d'une enquête pour collusion avec la Mafia.

Les discours moralisateurs du pape sont donc peut-être là pour tenter de sauver la mise à la Démocratie-Chrétienne en déconfiture, à un moment où en Italie il est à la mode de faire assaut de vertu et où est en cours une tentative de blanchissage généralisé des partis.

L'entreprise est laborieuse pour tous, tant la couche de scandales et de corruption accumulés est épaisse et stratifiée. Mais elle l'est au moins autant pour l'Eglise et le Vatican, vieux complices, depuis toujours, de la Mafia. La hiérarchie catholique s'est surtout fait remarquer en Sicile par ses silences face à la pieuvre, quand certains de ses membres ne trempaient pas directement dans ses sales affaires. Il faut rappeler par exemple, le scandale, en 1979, de la banque Ambrosiano avec en vedette Michele Sindona, banquier véreux, lié à la Mafia et ami intime du cardinal Marcinkus. Michele Sindona finançait évidemment, sans que personne y trouve à redire et surtout pas le Vatican, la Démocratie-Chrétienne et ses hommes politiques.

Et puis, la collusion de la Démocratie-Chrétienne, sicilienne en particulier, et de l'Eglise qui en est très proche, avec la Mafia, est de notoriété publique depuis quarante ans, sans qu'il ait fallu attendre l'enquête contre Andreotti et d'autres pour le savoir. Et lorsque certains membres de la hiérarchie du clergé catholique ont dénoncé les actions de la Mafia, le Vatican ne s'est pas non plus fait spécialement remarquer par le soutien qu'il leur a apporté. Ceux-ci étaient même parfois invités par les milieux du Vatican à faire preuve de plus de réserve et à mettre en sourdine leurs accusations.

Alors, la Mafia menacée des flammes de l'enfer par le pape en personne, c'est nouveau, ça vient de sortir. Mais il doit tout de même en falloir plus pour jeter la terreur dans les rangs de Cosa Nostra.

L.P.

Israël

RABIN MENACÉ PAR LES RABBINS?

Formé il y a dix mois, le gouvernement Rabin verra-t-il la coalition sur laquelle il s'appuie éclater ? La menace est en tout cas agitée par le ministre de l'Intérieur, Aryet Deri, principal dirigeant d'une formation religieuse, le Shas, et rabbin dans le civil

L'affaire, une histoire de culte, a débuté à propos de la commémoration du cinquantième anniversaire de la révolte du ghetto de Varsovie. En cette occasion, Shalamit Aloni, ministre de l'Education et présidente de l'alliance Meretz qui regroupe trois partis de gauche à la Knesset, s'en était pris au Premier ministre Itzhak Rabin qu'elle avait critiqué pour avoir prononcé une prière juive traditionnelle. Mme Aloni avait alors déclaré que *"ce soulèvement n'a rien à faire avec la religion"*. Ce qui est somme toute très vrai.

Mais cette vérité-là a froissé les religieux qui ont aussitôt posé un ultimatum au Premier ministre, menaçant de démissionner si le ministre de l'Education conservait son poste au gouvernement.

Mme Aloni est connue en Israël pour ses prises de position laïques. Elle réclame la séparation de la synagogue et de l'Etat, multiplie les propos contre *"les rabbins rétrogrades"*, affirmant à leur encontre une autre vérité : *"A l'heure où l'homme va sur la lune, il est impossible de faire croire que le monde a été créé en six jours"*. Elle s'est aussi vantée, rapporte la presse, d'avoir marié son fils hors la synagogue ou encore d'avoir dégusté de la viande dans un restaurant arabe un soir de sabbat.

Que de tels propos ou de tels gestes puissent faire scandale et amener à une crise gouvernementale, voilà qui en dit long sur l'emprise des religieux dans la vie publique israélienne.

A moins que ce soit d'autres raisons qui excitent les religieux du Shas. On murmure en Israël qu'une longue enquête de police dont Aryeh Deri, le "premier flic du pays" fait l'objet depuis trois ans pour corruption personnelle et malversation financière, serait sur le point d'aboutir. Il se pourrait aussi que ces religieux qui participaient déjà au gouvernement précédent, celui de Shamir, veuillent se démarquer des quelques ouvertures, pourtant minimes, faites par Rabin aux Palestiniens.

Toujours est-il que Rabin, s'il le désirait, aurait certainement la possibilité de se séparer des orthodoxes, même sur le strict plan de l'arithmétique gouvernementale. Certes, son gouvernement dispose à l'heure actuelle d'une courte majorité de 62 voix sur 120. Si les six députés du Shas quittaient la coalition, le gouvernement perdrait la majorité sur laquelle il s'appuie... à moins de rechercher explicitement l'appui des quatre députés arabes de la Knesset. Pour un gouvernement engagé soi-disant dans un processus de paix avec des Etats arabes et les Palestiniens cela serait un geste.

Mais pour l'heure il n'en est pas question. C'est toujours la manière forte qui est employée à l'encontre des Palestiniens des territoires occupés : dans les seules journées des 3 et 4 mai dernier, huit Palestiniens ont été tués dans la bande de Gaza.

Georges LATTIER

SIMONE VEIL, PASQUA, COMPLICES DE LA DICTATURE MAROCAINE

Un militant des droits de l'homme au Maroc vivant en France et époux d'une Française depuis 1991 vient de se voir refuser sa naturalisation française par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville (sous-direction naturalisation), pour le motif suivant : *"Vous militez activement au sein de mouvements politiques étrangers dangereux pour l'ordre national et international. Vous témoignez ainsi d'un manque de loyalisme vis-à-vis de la France et ce comportement vous qualifie d'indigne d'acquérir la nationalité française. Aussi ai-je décidé de soumettre au Conseil d'État un projet de décret tendant à vous refuser l'acquisition de la nationalité française".*

Dénoncer l'arbitraire des emprisonnements au Maroc, les tortures dans les prisons, les disparitions d'opposants serait jugé trop subversif par Simone Veil, Pasqua et consorts... ou bien pour eux, n'est-ce pas que l'État français ne saurait accorder aucune protection, même formelle aux opposants à la dictature marocaine ?

Les ministres français ont si peu de choses à refuser à leur ami Hassan II qu'ils vont jusqu'à épouser ses vindictes. Le roi fait pourchasser les militants marocains de l'opposition jusqu'à l'étranger quand ceux-ci ont dû y chercher refuge, ou suite à leur expulsion du Maroc. Il leur est toujours interdit de rentrer chez eux et cela dure pour certains depuis trente ans. Mais ce n'est pas pour autant que l'État français va leur accorder les papiers français, même s'ils remplissent toutes les conditions.

Apparemment les services secrets marocains font la loi, y compris sur le territoire français, dès qu'il s'agit d'opposants marocains et les services secrets français sont complices. Une vieille pratique de l'État français depuis l'enlèvement et l'assassinat sur le territoire français de Ben Barka, par des barbouzes français commandités par les services secrets marocains.

Cécile BERNIER

LO

LA F
DE LUTTE O

Comme chaque année, c'est à Presles, dans le que se tiendra la fête de Lutte Ouvrière.

Que le soleil soit ou non au rendez-vous, les ch le garantissent trois jours de détente et d'oxygèn

La fête, c'est bien sûr, des spectacles non stop, contres dans une ambiance joyeuse et fraternelle

C'est aussi l'occasion d'un vaste rassemblem dizaines de milliers d'hommes et de femmes, jeun dans un monde débarrassé de l'exploitation de d'oppression qui existent aujourd'hui. De ce poin à tous ceux qui voudraient enterrer bien vite les id talisme qui engendre le chômage, la misère, le sc

Plus nous serons nombreux, plus la fête sera Nous comptons sur tous ceux qui la connaissent encore jamais eu l'occasion d'être des nôtres.

LA FÊTE, C'EST

DES CENTAINES DE STANDS OÙ DÉGUSTER UNE SPÉCIALITÉ,
DES CENTAINES DE JEUX,
DE NOMBREUSES EXPOSITIONS

Prenez vite votre carte

Procurez-vous sans attendre la carte d'entrée auprès de nos militants, ou en écrivant à Lutte Ouvrière (BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18). La carte d'entrée achetée d'avance, valable trois jours, coûtera 40 F, au lieu de 60 F si elle est achetée sur place. Nous faire ainsi une avance sera donc aussi à votre avantage...

et vos bons d'achat

De même, des bons d'achat achetés à l'avance 8 F pièce vous donneront 10 F de pouvoir d'achat à la fête.Chèques bancaires à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virements postaux à Lutte Ouvrière - CCP 311 7586 W LA SOURCE.

CINÉMA PERMANENT

DES FILMS RÉCENTS ET DES REPRISES CÉLÈBRES

- *La crise* Coline Serreau
- *Riens du tout* Cédric Klapisch
- *La sentinelle* A. Despleschin
- *Qui Ju, Une femme chinoise* Zhang Yinou
- *Samba Traore* Idrissa Ouadraogo
- *L'argent fait le bonheur* Robert Guidiguiau
- *Beau fixe* Christian Vincent
- *La joie de vivre* Roger Guillot
- *Les enfants volés* Gianni Amelio
- *Une vie indépendante* Vitali Kaneski
- *Une étrangère parmi nous* Sidney Lumet
- *Confession d'un barjo* Jérôme Boivin
- *Le rendez-vous des quais* Paul Carpita
- *Bob Roberts* Tim Robbins

AUDIOVISUEL

"L'HOMME DANS L'UNIVERS", c'est le titre du diaporama en multivision, qui sera projeté en permanence pendant toute la fête. Si le temps le permet, il sera également projeté en plein air, sur écran géant, au Théâtre de Verdure, les samedi soir et dimanche soir.

ESPACE VIDÉO

Plusieurs dizaines de vidéos, concernant l'actualité politique récente ou passée, seront projetées à l'Espace Vidéo.

Quelques-unes d'entres elles seront présentées par leur réalisateur.

LE PROGRAMME ARTISTIQUE

PODIUM CENTRAL

Samedi

18 h
GINA ET L'ORCHESTRE ◀
Rock réaliste

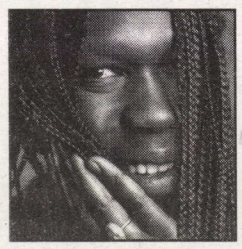

21 h : **Geoffrey ORIEMA** ▶
Chanson africaine

Dimanche

14 h : **SARCLORET**
Auteur compositeur

15 h : **Allocution d'Arlette LAGUILLER**
suivie de **Pierre PERRET** ▶

18 h 45 : **MADEMOISELLE SWING QUARTET**
Jazz style Django Reinhardt ▼

Arc

21 h : **CHANSON PLUS BIFLUORÉE**
Spectacle musical d' humour et de parodies

Lundi

14 h : **Nathalie DUPUY**
Chanson française

15 h : **Allocution d'Arlette LAGUILLER**
suivie de **Xavier LACOUTURE**

18 h : **BENOIT BLUES BOY**
Blues et cajun

THÉÂTRE DE VERDURE

GULF STREAM
Chansons et airs traditionnels d'Irlande

PATCHWORK
Musiques du monde

Alain CLAIR
"1793-1993 et après..." Chansons

DIAPORAMA :
"L'homme dans l'Univers"

LO

Christian MILLERET
Chanson française

Fabien KACHEV
Sketches comiques et bruitages

SANACORE
Chants populaires italiens

COOL RUNNING
Reggae

KRASPET CIRCUS
Rythm' n blues Caraïbes

NAG'AIRS
Chansons populaires de Bruant à Piaf et d Montehus à Arletty

DIAPORAMA
"L'homme dans l'Univers"

CORDEPEAU - *Folk Rock*

FRUTA BOMBA - *Salsa et Cumbia*

Laura BRAMS - *Rock*

GUINGUETTE

Entre autres, l'orchestre de Jean-Claude GOMBAULT et le dimanche, Danny BONNY, chansons POUR ACCORDÉON

FÊTE OUVRIÈRE

/al-d'Oise, à une trentaine de kilomètres de Paris,

armes du parc boisé dans lequel la fête se déroue.
des débats, des jeux, des découvertes et des ren-
.
nt populaire où se retrouvent chaque année des
s et moins jeunes, qui partagent une soif de vivre
l'homme par l'homme et des multiples formes
de vue, notre fête est, à sa petite mesure, un défi
es communistes et faire oublier que c'est le capius - développement et les guerres.
nthousiasmante et riche d'échanges et d'espoir.
éjà et l'apprécient comme sur tous ceux qui n'ont

Pour la tranquillité des parents et la joie des enfants

Avec une crèche pour les tout-petits et une place aux jeunes pour les enfants encore trop jeunes pour s'amuser librement dans la Fête, c'est la fête pour tous les âges !

JAZZ CITY : PIANO SAXO ET COMPAGNIE

A la Cité du Jazz, les amateurs de blues ou de jazz, du NewOrleans au free jazz, peuvent se procurer CD, disques vynil, cassettes audio ou vidéo, ainsi que brochures et livres.
Le dimanche et le lundi matin, un "big breakfast" est servi en musique. Et, sur scène, se produisent groupes et artistes jouant dans tous les styles :

SAMEDI :

15 h 00 : **INDIGO** *(quartet de "bebop")*
17 h 00 : **BIG BAND** *(19 musiciens pour jouer les compositions de Count Basie).*
19 h 00 : **ZON** *(un trio féminin de musique improvisée avec voix, basse et piano)*
21 h 00 : **LOOSE BLUES** *(cinq musiciens dans la tradition du blues de Chicago et de John Mayall).*

DIMANCHE :

10 h 00 : *"Bœuf n°1"* avec **BACON & BLUES**
12 h 00 : **JEAN-PAUL MILLIER** *(boogie woogie et standards du jazz au piano solo)*
13 h 00 : **OCTET SURPRISE** *(jazz traditionnel)*
16 h 00 : **MARC FRANJEUR QUARTET** *(bebop)*
18 h 00 : **PROFIL JAZZ QUARTET** *(jazz moderne)*
20 h 30 : La formation de **THIERRY BRUNEAU** *(un saxophoniste inspiré par Eric Dolphy)*

LUNDI :

10 h 00 : *"Bœuf n°2"* avec **BACON & BLUES**
12 h 00 : *Un groupe de Rhythm'n Blues*
14 h 00 : **JEF SICARD TRIO** *(free jazz)*
16 h 30 : **GIOVANNI MIRABASSI QUARTET**
18 h 00 : **ZANZIBAR** *(funk music)*

That's all folks !

DANS LES ALLÉES DE LA FÊTE

LES TROIS JOURS :
• Le clown NONO • MAZETTE, swing musette de rue

LE SAMEDI :
• La fanfare de la Butte aux Cailles

LE DIMANCHE :
• STORYVILLE, jazz traditionnel

DANS LA NUIT DU DIMANCHE AU LUNDI, BAL DE NUIT sur de la musique enregistrée

CABARET

Venez écouter de la musique, des chansons, de l'humour en dégustant churros, tapas, paëlla et crèpes au Cabaret.

Au programme :

Philippe AIME, *accordéon*
Michel JEFROYKIN, *humour yiddish*
RAMA, *musique d'Amérique latine*
GULF STREAM, *musique celtique*
Bruno LABRASCA,
textes et poésie d'Italie
Hervé MARTIN CALLEYA, *flamenco*
Gérard CECKLER,
chansons, imitations
Jacques ARIZA, *magie, comique*
La Compagnie des IONS, *café-théâtre*
Trio ROMANE, *musique tzigane*

DÉBATS AVEC DES ÉCRIVAINS, DES JOURNALISTES, DES HISTORIENS, DES SCIENTIFIQUES

Ont d'ores et déjà annoncé leur participation à notre fête :
Gilbert BADIA, auteur de *Clara Zetkin, féministe sans frontières* (Editions Ouvrières).
Pierre BROUÉ, auteur d'un livre à paraître sous peu sur Léon Sodov (Editions Ouvrières).
Didier DAENINCKS, auteur de *Zappinge,* sur la télévision.
Alain BROSSAT, auteur de *Les tondues de la libération* (Editions Manya).
Jean-Luc EINAUDI, auteur de divers ouvrages et témoignages sur la guerre d'Algérie, présentera un film sur le sujet.
Gaston HAUSTRATE, auteur d'un roman sur la Commune de Paris, *N'oublie jamais, Nicolas* (Editions Aleas).
André L'HÉNORET, auteur de *Le clou qui dépasse,* un témoignage sur le Japon d'en bas, la vie quotidienne des petites gens au Japon (Edition La Découverte).
Claude PENNETIER présentera *Le Maîtron,* ou Dictionnaire du mouvement ouvrier.
Et nous organiserons, cette année encore, avec divers auteurs de romans policiers, un débat sur "le polar"...

CETTE ANNÉE SOUS LE CHAPITEAU SCIENTIFIQUE

Spectacle en dioramas commentés : *"L'histoire des grandes inventions qui, du XV^e^ au XIX^e^ siècle, ont bouleversé l'histoire des sociétés d'Europe Occidentale"* (un spectacle de cinquante minutes avec un "départ" toutes les sept minutes.
Des expositions, dont *"La naissance de l'imprimerie"*.
Trois jours de débats avec des scientifiques.

POUR VENIR À LA FÊTE

Départs collectifs de province

Des départs collectifs en cars, voire en trains spéciaux, seront programmés à partir de nombreuses villes. La liste que nous publions ci-dessous n'est pas encore complète et vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de nos militants :

– **Orléans :** Samedi 29 mai à 8 h, gare SNCF d'Orléans (N 20).
– **Bourges :** Samedi 29 mai à 6 h, parking du Centre nautique.
– **Vierzon :** Samedi 29 mai à 6 h 30, face au lycée technique (N 20).
– **Le Mans :** Samedi 29 mai à 8 h 00, au jet d'eau place des Jacobins.
– **Limoges :** Samedi 29 mai à 4 h 30, parking du Parc des Expositions.
– **Nevers :** Samedi 29 mai à 6 h 30, parking de la gare routière.
– **Montargis :** Samedi 29 mai à 8 h, parking de la gare SNCF.
– **Clermont-Ferrand :** Samedi 29 mai à 7 h, gare routière.
– **Rouen :** Samedi 29 mai à 9 h, gare routière.
– **Lyon :** Samedi 29 mai à 5 h 30, place Bellecour côté Saône.
– **Grenoble :** Vendredi 28 mai à 23 h, gare routière (près gare SNCF).
– **Châteauroux :** Samedi 29 mai à 6 heures, gare routière.
– **Lille :** Samedi 29 mai à 6 h, place J.-B. Lebas, angle de la rue Gosselet.
Samedi 29 mai à 9 h, même endroit.
Dimanche 30 mai à 7 h, même endroit.
– **Dunkerque :** Samedi 29 mai à 7 h 45, place Bolaert.
– **Rennes :** Samedi 29 mai à 7 h 30, à la gare routière.
– **Brest :** Samedi 29 mai à 5 h 30, à la gare SNCF.
– **Saint-Brieuc :** Samedi 29 mai à 7 h 15, à la gare routière.
– **Angers :** Samedi 29 mai à 13 h 30, place Saint-Serge.
– **Saint-Nazaire :** Samedi 29 mai à 6 h, place de la Gare.
– **Nantes :** Samedi 29 mai à 7 h, Haluchère.

TRAIN ROUGE DE L'EST

Départ de Strasbourg	: 4 h 29
de Mulhouse	: 5 h 30
de Belfort	: 6 h 00
de Montbéliard	: 6 h 30
de Besançon	: 7 h 30
de Dôle	: 8 h 00
de Dijon	: 8 h 30

Paris-Presles c'est simple

La fête est accessible en voiture, bien sûr, mais aussi par le train depuis la Gare du Nord (descendre à la station Presles). Plus simple encore, une navette gratuite d'autocars est mise en place à partir de la Porte de la Chapelle durant les trois jours. Départs tous les quarts d'heure environ, et chaque heure durant la nuit du bal (aller et retour).

Bosnie

LA LOI DES BANDES ARMÉES

AFP

Quida/Gamma

La diplomatie des grandes puissances a eu beau s'agiter, Clinton a eu beau faire résonner des cliquetis d'armes, Milosevic lui-même, le président de la Serbie "officielle", a eu beau intervenir, le Parlement des Serbes de la Bosnie a refusé la paix sur la base des accords Vance-Owen. Plus personne, pas même Milosevic, ne contrôle ces chefs de bandes armées qui se posent en défenseurs des Serbes de Bosnie et qui tuent et violent en entraînant leur peuple dans leur guerre. Comme personne ne contrôle, pas même Tudjman, président de la Croatie, ces chefs de bandes croates qui, eux aussi, massacrent pour se tailler des fiefs du côté de Mostar, à l'autre bout de la Bosnie.

■ C'est une guerre aussi horrible qu'absurde. Horrible, parce qu'elle oppose les uns contre les autres des gens qui ont vécu pendant des décennies ensemble, dans une même région, voire dans les mêmes villages ou dans les mêmes quartiers. Absurde, car elle est stérile, son seul résultat étant ce "nettoyage ethnique" que pratiquent aussi bien les bandes armées serbes que les bandes armées croates et qui consiste à chasser de chez eux l'ethnie, même pas nécessairement la plus minoritaire, mais la plus faible sur le plan militaire.

Alors évidemment, si la guerre se prolonge, c'est à cause de ces chefs de bandes armées : ex-petits bureaucrates ou ex-officiers subalternes à qui la guerre permet de se tailler des fiefs ; petits bourgeois que la guerre fratricide a hissés sur le devant de la scène politique internationale ; ou simplement des voyous qui peuvent non seulement assassiner et piller "librement", mais de plus, avec les honneurs, du moment que le gros de leurs victimes se trouvent dans l'ethnie voisine (pas tous, loin s'en faut!)

Il serait cependant trop facile de rejeter sur ces petites crapules toute la responsabilité de la guerre. La ligne de démarcation ne passe certainement pas entre ceux qui acceptent le plan Vance-Owen et ceux qui le rejettent, comme le présente aujourd'hui la grande presse, qui est presque autant aux ordres dans nos "démocraties" impérialistes qu'elle l'est à Belgrade.

D'abord parce que ce plan est un plan de brigandage, qui consacre le dépeçage de la Bosnie et donne la bénédiction de la diplomatie internationale aux "nettoyages ethniques" déjà accomplis. Même s'il était accepté par tous, il ne faciliterait pas la coexistence des ethnies, il approfondirait au contraire le fossé entre les peuples. La paix à laquelle ce plan aboutirait — s'il aboutissait à quelque chose — serait une paix armée entre ethnies, chacune cramponnée à "sa" zone, à son ghetto internationalement reconnu, où leurs chefs seraient "libres" d'opprimer les minorités. Tout cela serait à la merci de la moindre provocation, et sous la surveillance des troupes des puissances impérialistes, couvertes du drapeau de l'ONU ou pas. (A moins que les puissances riches trouvent plus commode d'envoyer à leur place des mercenaires ukrainiens ou russes.)

Et puis, le rôle des petites crapules nationalistes aujourd'hui ne doit pas faire oublier le rôle de ceux qui les ont engendrées, qui leur ont préparé le terrain. Le rôle de ce Milosevic, président de la Serbie, qui est, peut-être, en train de revenir dans les bonnes grâces des puissances impérialistes, à condition qu'il parvienne à remettre au pas les plus excités des chefs nationalistes des Serbes de Bosnie. Le rôle, aussi, de ces présidents de la Croatie, de la Slovénie qui, eux, n'ont jamais quitté les bonnes grâces des puissances impérialistes, tout en menant des politiques similaires et, pour

ce qui est de Tudjman, tout en couvrant, voire commanditant le même genre d'exactions que Milosevic.

Tous ces gens-là ont commencé par faire ce que les chefs de bandes en Bosnie font aujourd'hui. Dans leur lutte pour le pouvoir, ils se sont appuyés sur des bouts locaux de l'appareil d'État de l'ex-Yougoslavie pour dépecer ce pays en fiefs correspondant aux anciennes républiques fédérées. Mais dans ce pays où les populations sont mélangées dans bien des régions, il n'y avait aucune raison que cela s'arrête là. Car il n'y avait que deux politiques possibles. Ou favoriser la coexistence des peuples, avec des droits égaux, dans un ensemble pluri-ethnique vaste. Ou isoler les peuples les uns des autres, leur faire croire que le salut c'est la séparation, ce qui, dans les régions mélangées, comme la Bosnie entre autres, justement, signifiait les dresser les uns contre les autres. C'est ce choix-là qu'ont fait — au nom d'une Yougoslavie serbisée pour les uns, au nom du séparatisme pour les autres — tous les dirigeants de républiques nationales. C'est le choix qu'ont consacré les grandes puissances.

Pour consolider leur pouvoir à Belgrade ou le conquérir à Zagreb, ces gens-là se sont appuyés sur la racaille qui a fait de l'ultra-nationalisme serbe, croate, etc., son drapeau. Mais encouragés hier, ces chefs de bandes n'ont pas l'intention de désarmer aujourd'hui. D'autant moins qu'il n'est pas impossible que leur politique de haine ethnique ait créé un tel contentieux entre ethnies que, par crainte de rétorsion, une partie de leur peuple ne croit plus aujourd'hui possible une autre politique que la politique infâme qu'ils proposent.

Tous ont prétendu agir au nom du "droit de leur peuple". Les Milosevic et les Tudjman comme les chefs de bandes armées. Mais la Yougoslavie illustre, dans le sang, que le "droit des peuples", quand il est brandi par des démagogues nationalistes, est, au mieux, un slogan vide de sens, mais plus généralement, une tromperie pour mieux embrigader son propre peuple, bien souvent pour le lancer, les armes à la main, contre le peuple d'à côté. Après trois ans de guerres, toutes menées au nom des "droits nationaux", des "dignités nationales", le seul "droit" que le peuple bosniaque musulman a gagné est celui de se faire exterminer ; le seul "droit" que les Serbes de Bosnie ont gagné, c'est celui d'exterminer ceux qui, hier encore, étaient leurs voisins et parfois amis ou parents. Les Croates, eux, ont gagné tout à la fois le "droit" d'être les victimes des bandes armées serbes à Vukovar et les bouchers des Bosniaques dans l'Herzégovine. Et quant aux autres ethnies, elles n'ont gagné que l'obligation d'être embrigadées d'un côté ou de l'autre et d'être soumises, les Albanais de Kosovo en particulier, à une oppression aggravée.

Mais dans le concert d'hypocrisie de ceux qui se posent en partisans de la paix — et c'est fou à quel point ils sont nombreux aujourd'hui ! — il y a aussi les grandes puissances impérialistes. Les unes ont soutenu en son temps les efforts des dirigeants serbes pour l'hégémonie sur l'ensemble de ce qui fut la Yougoslavie. Les autres ont encouragé le sécessionnisme croate ou slovène. Elles ont toutes jeté de l'huile sur le feu, en fonction de leurs intérêts divergents de puissances impérialistes, de leurs relations commerciales ou politiques privilégiées. Aujourd'hui, elles se posent en pompiers. Mais leur volonté de paix affichée n'est que l'expression de leur impuissance à rétablir l'ordre.

Les horreurs de la guerre en Bosnie peuvent apporter de l'eau au moulin de ceux qui sont partisans d'une intervention militaire des grandes puissances. Les travailleurs conscients doivent rejeter ce genre de discours. Les dirigeants impérialistes sont encore moins respectueux des "droits des peuples" que les plus infâmes des chefs de bandes nationalistes.

"La paix" comme *"le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes"* ne cesseront d'être des slogans pour tromper que lorsqu'ils seront imposés par en bas, par les classes exploitées des peuples de l'ex-Yougoslavie, mettant eux-mêmes fin au règne des bandes armées nationalistes et refusant d'être "défendus" contre ces dernières par les bandes armées, portant les casques bleus de l'ONU celles-là, des puissances impérialistes.

Georges KALDY

États-Unis

LES PATRONS REVENDIQUENT

Au bout de ses cent premiers jours de gouvernement, le président américain a paraît-il battu un record d'impopularité : avec 43% de personnes satisfaites, il fait beaucoup moins bien que ses prédécesseurs. C'est que depuis son entrée en fonction en janvier, la situation économique s'est encore dégradée aux USA, la fameuse reprise s'est essoufflée, le nombre de chômeurs s'est encore accru, et si les pauvres et les travailleurs peuvent constater que le changement de président n'a entraîné aucune amélioration de leur sort, les patrons eux font pression pour obtenir davantage de mesures en leur faveur.

La loi sur l'emploi présentée par Clinton comme l'un des volets de son plan de relance a été bloquée au Sénat par les Républicains. Il s'agissait de dépenser 15 milliards de dollars pour créer des emplois temporaires pour 700 000 jeunes l'été, de consacrer un peu plus d'argent à l'entretien des routes. Évidemment ce ne sont pas 700 000 emplois saisonniers qui permettent ne serait-ce que d'alléger le poids du chômage quand 18 millions de personnes sont sous-employées ou n'ont pas d'emploi du tout. Il s'agissait simplement, comme l'année précédente, de débloquer de l'argent pour les jeunes afin d'éviter si possible des explosions comme celle de Los Angeles. Mais comme l'été dernier tout s'est passé sans problème, ce genre de libéralité ne paraît, semble-t-il, plus aussi nécessaire.

Clinton a donc dû revoir sa copie à la baisse et il s'apprête à présenter un nouveau plan limitant les dépenses à une dizaine de milliards prévoyant des emplois saisonniers et des aides à la création d'entreprises dans des régions défavorisées. Et puis il veut aussi faire adopter 15 milliards de réduction d'impôts pour les entreprises alors qu'il prévoit d'augmenter les impôts des particuliers.

Quant à la fameuse réforme de l'assurance maladie sur laquelle planche en secret une commission de quelque 500 membres, présidée par madame Clinton, elle n'a pas encore été rendue publique. C'est que, s'il s'agit pour Clinton de montrer qu'il fait du social, il ne s'agit pas de léser les puissants intérêts en jeu.

Le système d'assurance maladie est certes particulièrement déficient.

Les grandes entreprises, les seules qui payaient une assurance maladie à leur personnel, y rechignent de plus en plus. En 1988, seul un quart des grandes entreprises payaient la totalité de l'assurance maladie à leurs salariés. Avec la baisse des revenus de la population laborieuse, on en est arrivé à une situation désastreuse : 37 millions de personnes, soit 15 % de la population, ne bénéficient d'aucune assurance maladie et chaque année 1 million de personnes supplémentaires se retrouvent dans le même cas ! Sans compter les dizaines de millions de personnes qui n'ont qu'une assurance minime ne couvrant pas leurs besoins. La mortalité infantile est la plus élevée de tous les pays industrialisés, plus élevée même qu'à Hong Kong.

Par contre les profits des trusts pharmaceutiques se portent fort bien !

Mais Clinton n'a pas l'intention d'y toucher pour améliorer le système. Les grandes lignes de son projet consisteraient à étendre un minimum de protection maladie à la plupart des personnes qui en sont actuellement dépourvues mais en acceptant que les prestations soient réduites pour tous ceux qui n'accepteraient pas de payer davantage. La réforme en question serait payée par une nouvelle augmentation des impôts, en particulier des impôts indirects, d'autant que les patrons, qui ne veulent pas payer plus, veulent même en profiter pour que les contribuables les aident à payer ce qui était jusqu'à présent à leur charge.

Bref la réforme de Clinton ne permettra certainement pas à l'ensemble de la population de bénéficier des soins médicaux dont elle aurait besoin car la part qui restera à la charge du malade risque de dépasser les capacités de paiement de bien des travailleurs et évidemment des plus démunis.

Une partie du patronat boude la réforme. Évidemment Clinton est bien plus sensible aux critiques plus ou moins hypocrites d'un patronat qui en veut toujours plus qu'au mécontentement des travailleurs qui ne voient pas leur sort s'améliorer avec l'arrivée de Clinton à la présidence.

Dominique CHABLIS

AFP

LA MORT DU SYNDICALISTE CESAR CHAVEZ

UNE PAGE D'HISTOIRE DANS LA LUTTE DES OUVRIERS AGRICOLES

Cesar Chavez, le président de l'United Farm Workers (UFW), un syndicat des ouvriers agricoles, est mort fin avril à l'âge de 66 ans. Ce syndicat, lancé en 1958, avait mené dans les années 1960 et 1970 des luttes pour faire reconnaître les droits des ouvriers des grandes exploitations du sud-ouest des Etats-Unis. La majorité des ouvriers agricoles organisés par ce syndicat appartenaient à la minorité des "Chicanos", ces travailleurs d'origine mexicaine définitivement installés aux Etats-Unis après y être venus clandestinement chercher du travail.

La Californie est la vitrine de la production agro-alimentaire américaine, et si l'agriculture américaine est à la pointe de l'exportation de fruits dans le monde, elle le doit notamment à la surexploitation de ces travailleurs depuis le début de ce siècle.

Des millions de travailleurs mexicains, qu'on appelle les "dos mouillés" parce qu'ils franchissent le Rio Grande à la nage pour se rendre aux Etats-Unis, n'ont cessé de traverser la frontière. La majorité était souvent refoulée, mais au fil des années ils constituèrent une communauté de langue espagnole installée surtout dans les Etats du Sud-Ouest, Californie et Texas, notamment.

L'attitude du gouvernement américain, qui sait que le patronat a besoin de cette main-d'oeuvre, a toujours oscillé entre la légalisation des uns et la déportation des autres. Longtemps, l'Etat aida les grandes compagnies par une législation anti-syndicale.

L'année 1965 marqua un tournant : une loi limitait désormais l'importation légale de briseurs de grève en cas de grève. Mille trois cents ouvriers philippins en profitèrent pour se lancer dans une grève pour obtenir une augmentation de salaire. Ils entraînèrent le syndicat de Chavez, qui était en train de naître. Ainsi commença la grève contre Delano, un grand propriétaire. Elle devait durer cinq ans.

Ces années-là, le syndicat des ouvriers agricoles engagea la lutte contre plusieurs autres compagnies. Des milliers d'ouvriers agricoles se mirent en grève. Chavez, qui ne craignait pas de s'appuyer sur la base de son syndicat, renoua avec des traditions syndicales bien oubliées. Il organisa des sit-in dans les champs, des manifestations et appela à la solidarité des autres travailleurs. Chavez conduisit une marche de 500 km à travers la Californie pour populariser le mouvement. Des grévistes furent expulsés de leur logement par les propriétaires.

On était dans la période des mouvements contre la guerre du Vietnam, et aussi de la lutte des Noirs américains pour les droits civiques, qui inspira un temps des nationalistes "chicanos".

Les luttes menées par Chavez et son syndicat prirent aussi la forme de boycott des fruits, les raisins notamment, pouvant associer largement des sympathisants extérieurs à la classe ouvrière. Elles ne reçurent pas seulement le soutien des milieux protestataires de l'époque, mais aussi l'appui, pas toujours désintéressé, de différentes personnalités comme Martin Luther King, des responsables de l'Eglise catholique de Californie, des politiciens démocrates, notamment le clan Kennedy. Devant l'ampleur de la campagne et le succès du boycott, les patrons durent céder et accepter en 1970 de traiter le statut de leurs travailleurs avec le syndicat de Chavez.

Chavez, qui menait une vie simple (il n'avait pas de maison, pas de voiture et se contentait d'un modeste salaire pour faire vivre sa famille), sut en partie exprimer l'aspiration des ouvriers agricoles du Sud-Ouest à une plus grande dignité. Mais ses choix avaient leurs limites. Son syndicat entretint des relations avec le Parti Démocrate au fond guère différentes de celles de la plupart des syndicats américains, y compris les plus conservateurs. Il eut même l'occasion d'apporter son soutien à un gouverneur démocrate de Californie, dont le programme agricole se retourna finalement contre les ouvriers.

De ce fait, certaines de ses campagnes de boycott étaient empreintes d'ambiguïtés. Destinées à soutenir la lutte syndicale, elles prenaient parfois le pas sur elle et Chavez semblait plus préoccupé de ces soutiens venant de certains politiciens voire de bourgeois philanthropes que de renforcer la combativité et l'action indépendante des travailleurs agricoles, voire de l'ensemble de la classe ouvrière.

Il lui arriva parfois, au nom de la non-violence de Gandhi, dont il se réclamait, de substituer à l'action des travailleurs le recours aux actes personnels comme le jeûne ou la grève de la faim, à plusieurs reprises. Il s'opposa quelquefois à certains militants de son syndicat qui pensaient, à juste titre, qu'il fallait dans certains conflits écarter des champs les briseurs de grève.

En fait, les limites de l'action de Chavez étaient celles dans lesquelles peut se trouver enfermé tout leader syndical, corporatiste de surcroît, même s'il choisit des formes de lutte un tant soit peu radicales.

Par sa sincérité et son honnêteté notamment, surtout par comparaison avec les syndicats plus ou moins mafieux du genre des "Teamsters" de Jim Hoffa, avec qui son syndicat entra quelquefois en conflit, Chavez restera comme l'une des figures marquantes du mouvement ouvrier américain de l'après-guerre. Même s'il témoigne aussi, à sa façon, de ses limites.

Jacques FONTENOY

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE AVRIL 1993 (N°53)

URSS :
- *Luttes pour le pouvoir sur fond de désagrégation.*

FRANCE :
- *Les lendemains d'élection.*
- *L'écologisme : d'une idéologie socialement réactionnaire à de (plus ou moins) nouveaux politiciens bourgeois.*

GUADELOUPE :
- *Les notables nationalistes vers un consensus pour un changement de statut.*

Prix : 10 F – Envoi contre 12 F en timbres.

LES BROCHURES DU CERCLE LÉON TROTSKY

Dernières brochures parues :

– LES PUISSANCES IMPÉRIALISTES ET LA SITUATION DANS L'EX-YOUGOSLAVIE
(N° 52 – Exposé du Cercle Léon Trotsky du 2 octobre 1992)

– LES ÉTATS-UNIS À L'HEURE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET DE LA CRISE
(N° 53 – Exposé du Cercle Léon Trotsky du 6 novembre 1992)

– ITALIE : UNE CRISE PARTICULIÈRE ?
(N° 54 – Exposé du Cercle Léon Trotsky du 11 décembre 1992)

– DE "L'AFFAIRE DE PANAMA" AUX "AFFAIRES" EN COURS : LES SCANDALES POLITICO-FINANCIERS, UNE LONGUE TRADITION…
(N° 55 – Exposé du Cercle Léon Trotsky du 29 janvier 1993)

Prix : 10 F – Envoi contre 12 F en timbres par brochure demandée.

Les deux contrôleurs jugés pour la mort de Viviane Borderie

RECONNUS COUPABLES, MAIS LIBRES

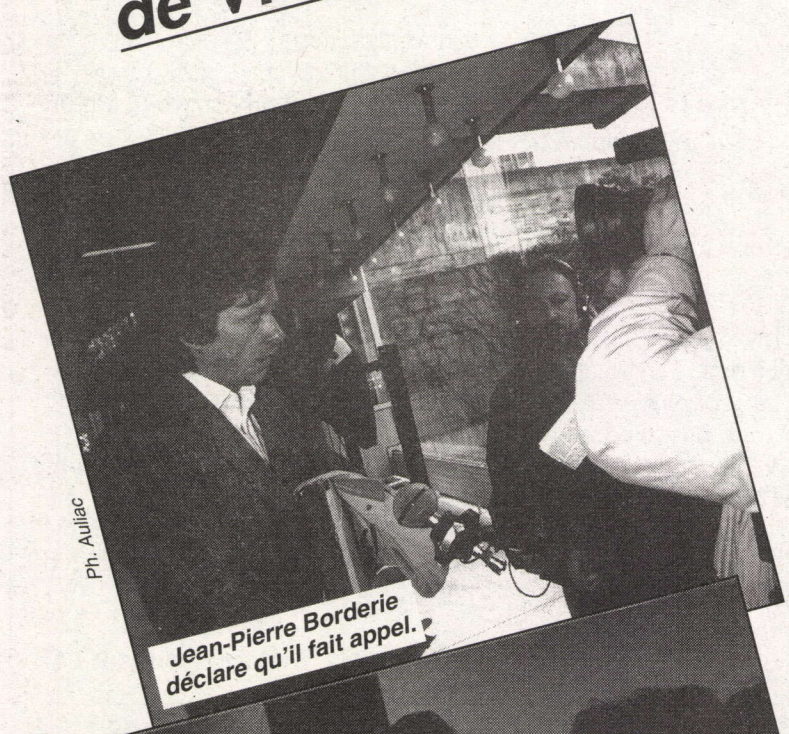

Ph. Auliac

Jean-Pierre Borderie déclare qu'il fait appel.

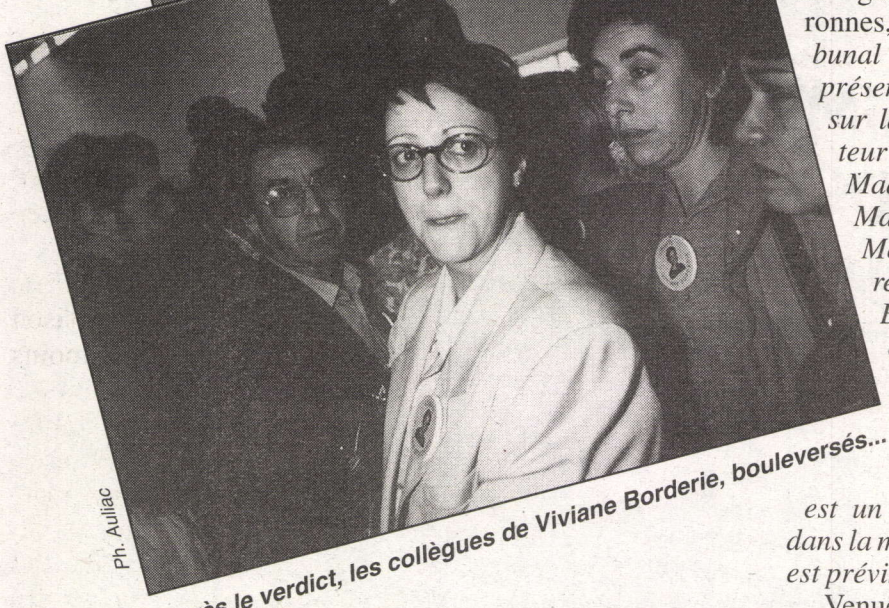

Ph. Auliac

Après le verdict, les collègues de Viviane Borderie, bouleversés...

■ Le verdict a été rendu vendredi 7 mai, au tribunal correctionnel d'Evry, devant un public nombreux, empli d'émotion et de détermination.

Les deux contrôleurs ont été déclarés *"coupables des faits qui leur sont reprochés"* mais ne sont condamnés qu'à de la prison avec sursis : 18 mois pour celui que les témoins déclarent avoir vu pousser Viviane Borderie lors de sa chute mortelle, 12 mois pour son collègue qui l'avait auparavant empêchée de descendre à sa gare, selon le témoignage d'un agent de police présent.

Par ailleurs, la SNCF est condamnée, solidairement avec eux, à des dommages-intérêts à la famille. Les deux contrôleurs devront payer... les frais d'obsèques.

Ces deux contrôleurs se sont comportés, du début à la fin, de façon méprisante et agressive à l'égard de Sylvie Likulia, jeune Zaïroise de 19 ans, puis de Viviane Borderie venue prendre sa défense. Dans ses conclusions écrites, le tribunal reconnaît cela, et bien plus, dans les termes suivants : *"Le Code pénal protège la liberté d'aller et de venir : les faits commis par Philippe François à Grigny sont de cette espèce (...) Monsieur Philippe François, en s'opposant à l'insistance de Madame Borderie qui voulait descendre à Grigny, non seulement par une contrainte d'ordre moral, à savoir en ne restituant pas la carte nationale d'identité, mais surtout par une contrainte physique, à savoir en l'empêchant d'ouvrir les portes du wagon (...)."* Au sujet de ce qui s'est passé en gare d'Evry-Courcouronnes, *"la conviction du tribunal réside aussi dans la présence des contrôleurs sur la plate-forme à hauteur des portes entre Mademoiselle Likulia et Madame Borderie (...) Monsieur Luc Postel, en repoussant Madame Borderie (...) Empêcher Madame Borderie de remonter dans le train ou la pousser alors que le train est en marche est un comportement fautif dans la mesure où le dommage est prévisible."*

Venue entendre le verdict, Sylvie Likulia – qui n'était pas présente au procès – a confirmé son témoignage aux journalistes : *"J'ai vu le contrôleur mince avancer la main. Dans le même temps j'ai crié "Ils l'ont poussée !". Je suis allée voir le conducteur pour arrêter. Si les contrôleurs avaient voulu empêcher Madame Borderie de tomber, ils auraient tiré le signal d'alarme."*

Eh bien, pour le tribunal, de tels agissements se résument à un *"homicide involontaire"* par *"inobservation des règlements"* de la SNCF pour François Philippe et *"imprudence"* pour Luc Postel.

A la sortie, les proches de Viviane Borderie et tous ceux qui étaient venus à l'appel du Comité avaient du mal à contenir leur déception, certains exprimaient leur écœurement, tous disaient qu'il ne fallait pas en rester là. Le mari, soutenu par les avocats et le Comité, a d'ores et déjà annoncé qu'il faisait appel et exigeait que les contrôleurs soient jugés pour *"coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort"*, devant une Cour d'assises.

Il y a quelques mois, les tribunaux s'étaient montrés autrement durs à l'égard d'autres employés de la SNCF. Un conducteur de train avait été condamné en février dernier à 15 mois de prison avec sursis à la suite de l'accident de la gare de l'Est qui avait fait un mort et de nombreux blessés, pour n'avoir pas réussi à empêcher son train de percuter le butoir, sans qu'il n'y ait aucune preuve d'erreur de sa part.

Et que dire si l'on compare avec le jugement rendu deux mois plus tôt dans le procès de la catastrophe de la gare de Lyon où 56 personnes avaient été tuées ? Là, un contrôleur avait été condamné à deux ans de prison avec sursis et le conducteur à quatre ans de prison dont six mois fermes alors qu'ils avaient fait ce qu'ils pouvaient et ce qui leur avait semblé le mieux au moment où leur train allait tamponner celui qui était en gare. Mais la possibilité d'une défaillance technique et la responsabilité de la SNCF avaient été écartées par le tribunal, tout le poids du drame retombant sur les deux cheminots.

La justice a ses tarifs, comme la SNCF.

Il faut rappeler d'ailleurs que, lors du procès de la mort de Viviane Borderie, le substitut du procureur avait demandé la relaxe pure et simple des contrôleurs, qu'auparavant l'affaire avait d'abord été classée par un non-lieu et qu'il avait fallu six ans de lutte pour faire rouvrir le dossier et obtenir une inculpation des contrôleurs. Dans un tel contexte, le procès et le jugement rendu vendredi constituent une première victoire. Le scandale a éclaté publiquement et la direction de la SNCF n'en sort pas indemne.

Il est important que soit mise en lumière la responsabilité des dirigeants SNCF qui, dans le même temps où ils font des économies de personnel et de matériel aux dépens des usagers, multiplient les brigades de contrôleurs, les encouragent à mettre un maximum de PV sans regarder aux moyens employés, quitte à les couvrir en cas de bavure... puis, éventuellement, à se débarrasser d'eux comme de brebis galeuses.

Le Comité est bien décidé à continuer la lutte et des tracts sont à nouveau distribués dans les gares du secteur pour informer les usagers et préparer la prochaine étape.

Correspondant LO

Bébés, apportez votre casse-croûte !

Il y a un certain nombre de berceaux et de lits prévus par service. Mais du jour au lendemain, nous nous retrouvons avec deux ou trois, voire quatre berceaux en plus à nous occuper, ceci à l'occasion d'admissions en urgence.

Or, pour nous, ce n'est pas le même travail quand c'est un tout-petit en berceau ou en couveuse que quand c'est un enfant plus grand. Le moment des repas devient un vrai casse-tête, le nombre de biberons dépasse le nombre de bras.

A la direction, ils doivent s'imaginer que les bébés naissent dans les choux, en sachant se servir d'une fourchette et d'un couteau.

Extrait du bulletin* Lutte Ouvrière, *Hôpital Robert-Debré, Paris.

Il vaut mieux être riche et bien portant

A l'hôpital Charles Foix à Ivry-sur-Seine, spécialisé dans les soins aux personnes âgées, le corps d'un homme en décomposition a été trouvé dans la machinerie d'ascenseur. Il pourrait s'agir du cadavre d'un malade disparu il y a un mois. Les hôpitaux manquent de personnel soignant et technique pour assurer la sécurité des malades, et le gouvernement annonce qu'il va encore rogner sur le budget de la Santé !

France Glace Findus (Beauvais)

LA JUSTICE ORDONNE LA RÉINTÉGRATION DE HUIT DES GRÉVISTES LICENCIÉS EN 1988

La justice ordonne la réintégration de huit des grévistes licenciés en 1988.

La grève avec occupation pour des revendications salariales en octobre 1988 s'était soldée par un échec : 121 mises à pied suivies de 21 licenciements effectifs, dont 4 délégués CGT.

Parallèlement à des actions de solidarité organisées par la CGT et qui ont duré toute une année, les licenciés ont porté l'affaire en justice. Le tribunal administratif a confirmé fin 1992 les licenciements des délégués. Les 17 autres s'étaient pourvus devant les Prud'hommes.

Ce fut une longue course d'obstacle, où chaque étage de l'appareil judiciaire prenait le contre-pied du précédent. Les Prud'hommes de Beauvais ordonnaient la réintégration des 17, avec paiement des arriérés de salaires (juillet 1989). La cour d'appel d'Amiens cassait cette décision (janvier 1990) et décrétait le remboursement à Findus des salaires perçus par les licenciés (Findus ne les a pas réclamés). La Cour de cassation (novembre 1992) confirmait les licenciements de 9 des 17 et renvoyait les 8 autres devant la cour d'appel de Rouen. Enfin, celle-ci est revenue au jugement initial. Mais quatre ans après, et pour huit des licenciés seulement.

Le directeur de l'usine, interviewé à chaud à la télévision, ne s'est pour l'instant engagé à rien : *"Cela dépend de la direction du groupe Nestlé"*.

On ne sait donc pas encore si la direction va accepter ces réintégrations (sous astreinte de 300 F par jour de retard), si elle va tenter une manœuvre de derrière les fagots, ou encore proposer une transaction aux huit travailleurs concernés. Calcul qui ne serait pas étonnant de sa part. Car d'une part, certains ont retrouvé un travail stable. D'autre part, cette décision de justice tombe au milieu d'un plan de réduction de 460 postes sur les 1 800 de l'entreprise.

Dans l'entreprise, de nombreux témoignages de sympathie se sont déclarés vis-à-vis des huit réintégrables, même si personne n'oublie les neuf autres. Car, aux yeux des salariés de Findus, ils ne sont pas plus coupables que les autres, c'est-à-dire l'ensemble des grévistes.

La justice a donc fini par reconnaître à retardement le bon droit d'une partie des licenciés. Mais la véritable justice aurait été qu'il n'y ait aucun licenciement.

Correspondant LO

Affimet (Compiègne)

ENCORE UN ACCIDENT GRAVE

A Affimet, une petite fonderie dépendant de Péchiney, un ouvrier a été gravement blessé mardi 4 mai. Sa main est restée coincée dans les rouleaux d'un tapis roulant alors qu'il tentait de les débloquer. Ce tapis n'est pas équipé comme les nouveaux d'un câble qui permettrait de les arrêter tout du long. Sur celui-là, le bouton d'arrêt d'urgence était trop loin et l'ouvrier était seul dans l'atelier. Il a bien sûr crié mais les autres ouvriers travaillent en haut, et il y a beaucoup trop de bruit. Sa main était déchirée jusqu'à l'os.

Des chefs ont tout de suite essayé de mettre la responsabilité de l'accident sur le dos de la victime et sur celui des autres ouvriers. Ils ont d'abord dit qu'il n 'avait pas à tenter de débloquer les rouleaux avec un marteau, qu'il fallait faire un bon et attendre la maintenance. Argument particulièrement écœurant quand on sait que les pressions pour ne pas attendre les réparations de la maintenance sont constantes. Le chef de la sécurité, lui, s'est étonné que les autres ouvriers n'ait rien entendu, comme s'il n'entendait pas lui-même le bruit infernal qu'il y a dans l'atelier, à cause, entre autres, d'un broyeur de métaux.

C'est le troisième accident grave qui survient dans cet atelier en peu de temps, mais dans le reste de l'usine, la liste des accidents est longue. Ce n'est qu'après que la direction fait quelques améliorations quand elle en fait. Mais elle dépense beaucoup de papier pour accuser les ouvriers eux-mêmes. Il y a quelque temps, dans un de ces nombreux textes adressés à l'encadrement, elle s'était indignée que *"tout le monde n'ait pas le réflexe sécurité : dans une usine comme la nôtre, on ne peut avoir une mentalité de bricoleur. Il faut que chacun n'utilise que du matériel en bon état..."* Et en même temps la direction d'Affimet maintient du matériel vieux et sans sécurité suffisante. Comme quoi le cynisme, même à haute dose, lui, ne tue pas.

TROP SIMPLE SANS DOUTE

La direction a donné les dates de départs pour les FNE en stipulant bien que les préavis seraient effectués.

D'autre part, à partir de la semaine prochaine, ceux d'entre nous qui ont plus de 55 ans seront réunis pour se faire exposer le mi-temps : c'est-à-dire un an minimum avant de pouvoir partir s'il y a un FNE l'année prochaine et quasi-obligation de le prendre puisque le mi-temps sera maintenant prioritaire pour le FNE.

Des milliards de bénéfices d'un côté et le parcours du combattant pour pouvoir partir pour de bon, alors que les jeunes ne demandent qu'à prendre notre place plutôt que d'être à l'ANPE, il faut le faire.

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière Renault - Le Mans.

LA CRISE... POUR NOS SALAIRES

L'année 1992 a, paraît-il, été une année difficile pour la chimie européenne. Qu'on se rassure, les actionnaires d'Elf-Atochem ne sont pas prêts d'émarger au RMI. Car malgré la crise de la chimie", Ato a réalisé plus de 100 milliards de centimes de bénéfices, a investi dans de nouvelles productions comme les substituts...

Alors la vraie crise de la chimie, elle est pour les travailleurs !

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière Atochem
Pierre-Bénite.

GONFLÉE

Des travailleurs sont déplacés sur Aulnay, Rennes, Neuilly, Trappes ou Compiègne pour des périodes variant de 15 jours à 3 mois. Et la direction insiste ! Certains sont appelés tous les jours pour qu'ils acceptent le déplacement.

Elle a le culot de nous dire que c'est pour notre bien... pour diminuer le chômage technique ! Elle voudrait tout : ne pas payer et nous envoyer partout... Bientôt elle va nous demander des heures supplémentaires ?

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière Citroën - Asnières.

BAS LES MASQUES

A la JC5, il y a quinze jours, on nous racontait qu'il n'y avait plus de boulot. Et puis, virage à 180 degrés ; cette semaine finalement, la JC5 embauche : on ramène même les ouvriers de la PK avec des contrats rallongés pour la circonstance.

Comme quoi, tous leurs discours, c'est vraiment du baratin.

En fait, du travail, il y en a, et toute l'année.

La prochaine fois qu'ils viendront annoncer des pseudo-baisses de production, on saura à quoi s'en tenir...

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière Renault - Cléon.

Spartacus et la révolte des gladiateurs

de Catherine SALLES

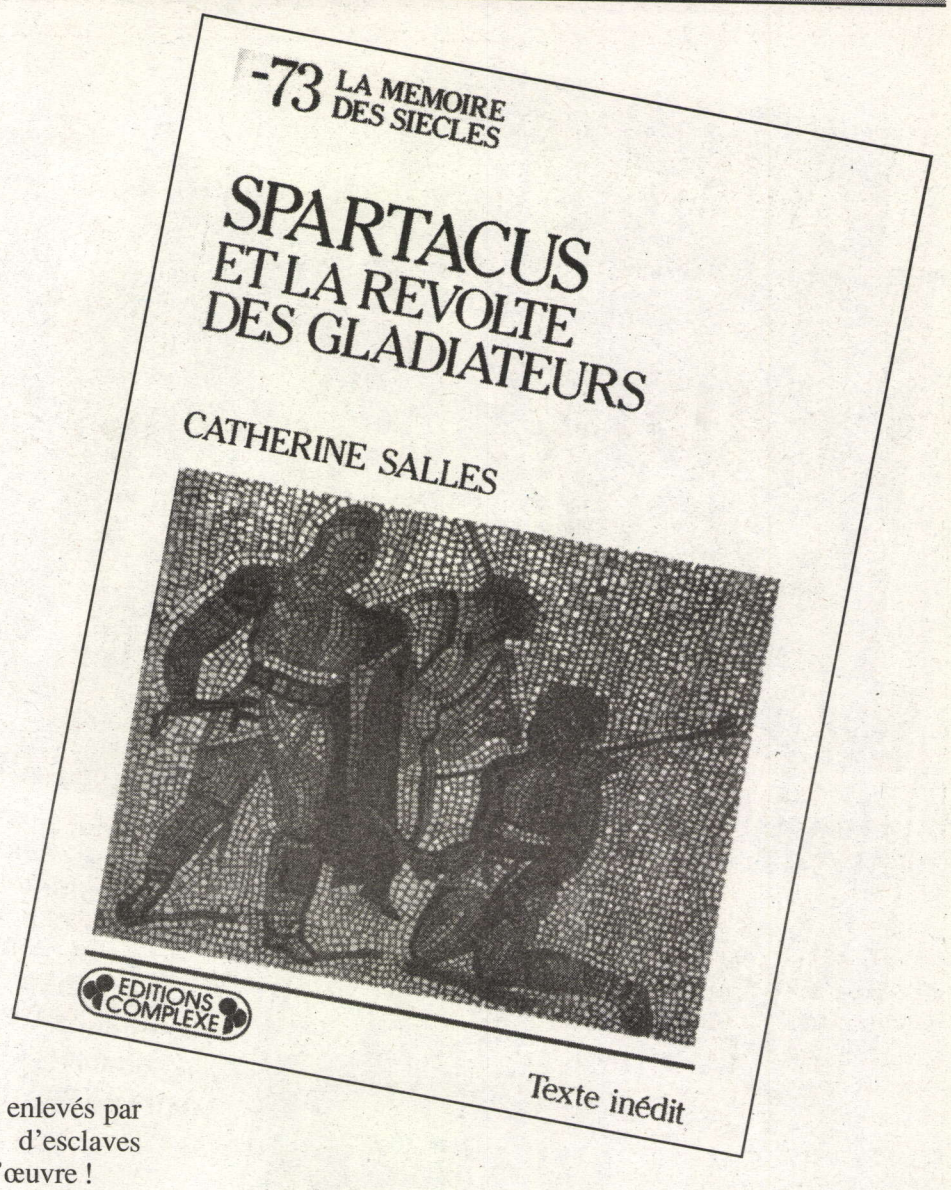

Voilà un livre court, mais bien intéressant, publié par les éditions Complexe.

Catherine Salles y a cherché ce qu'ont dit les auteurs de l'Antiquité de la révolte de Spartacus, et plus généralement des révoltes d'esclaves et des rapports maîtres-esclaves ; et dans ce livre elle en fait la synthèse et en donne son interprétation.

La révolte de Spartacus, qui date de 73 av. JC, si elle est la plus connue, ne fut ni la seule, ni la plus importante des révoltes d'esclaves de l'Antiquité, car elle fut précédée par une multitude de soulèvements.

La première révolte mentionnée par l'auteur remonte à 501 av. JC. Et certaines, comme les deux révoltes de Sicile, restèrent victorieuses plusieurs années : la première de ces révoltes leur permit de mettre en place dans une partie de l'île un Etat des esclaves, défendu par une armée de 200 000 hommes, qui tint en échec les Romains pendant sept ans, de 139 à 132 av. JC. La seconde, elle aussi, mit en place dans une région de l'île une monarchie des esclaves révoltés et dura trois ans.

La lecture du livre donne aussi une idée plus précise de cette véritable classe sociale opprimée du monde antique que formaient les esclaves, une classe avec ses moments d'espoir comme de désespoir, comme le montre par exemple la multiplication des révoltes dans tout le bassin méditerranéen, à Délos, dans les mines de l'Attique, à Athènes, lors de la première révolte des esclaves de Sicile ; de même, on voit aussi comment de cette classe ont pu surgir les hommes qui inspirèrent et devinrent les cadres de ces insurrections.

En effet, à partir du IIème siècle avant JC, les esclaves formèrent une classe sociale extrêmement importante numériquement – Jules César ramena de Gaule un million de Gaulois prisonniers ! – regroupant des hommes de toutes origines sociales et donc de tous niveaux de culture – anciens dirigeants de provinces conquises par les Romains, intellectuels comme paysans de ces territoires – et de toutes origines géographiques. Elle compta même des Italiens, peu nombreux, devenus prisonniers pour dettes, voire, dans les dernières décennies av. JC, des Italiens libres enlevés par les propriétaires d'esclaves avides de main–d'œuvre !

Si à un certain moment les relations maîtres–esclaves avaient pu reposer sur des rapports relativement personnels au sein d'une famille possédant quelques esclaves, leur exploitation était devenue quasi "industrielle" au moment des grandes révoltes d'esclaves. Il y avait des esclaves "publics", accomplissant une multitude de travaux pour l'Etat romain, et une multitude d'esclaves propriété privée de Romains, dont l'exploitation, surtout dans les campagnes, était devenue de plus en plus cruelle vis–à–vis d'une main–d'œuvre de plus en plus abondante.

Catherine Salles retrace la dernière des grandes révoltes d'esclaves, celle de Spartacus. Elle en montre les caractères particuliers. Spartacus ne s'inspira pas comme les autres esclaves révoltés de formes politiques existantes pour organiser le camp des insurgés (en Sicile les esclaves avaient mis en place des Etats monarchiques), mais choisit au contraire de partager équitablement chaque prise sur l'ennemi, ou encore n'acheta aux marchands dans les villes qu'il occupa que les métaux nécessaires à la fabrication des armes. Elle retrace les épisodes de la lutte entre les armées romaines et celles des esclaves révoltés, montrant la détermination et l'ingéniosité des esclaves, et soulignant leur refus, au début de leur révolte, de franchir les Alpes pour gagner leur liberté parce qu'ils envisageaient de marcher sur Rome.

Dans d'autres chapitres, parfois d'une lecture moins facile, l'auteur analyse les difficultés internes de Rome qui furent le contexte de la révolte de Spartacus, ainsi que ses multiples évocations littéraires, cinématographiques et politiques.

Un livre qui intéressera tous ceux qui ont apprécié, par exemple, la lecture des romans sur Spartacus d'Howard Fast ou Arthur Koestler, et qui apporte de plus nombre de connaissances sur ce que fut le monde esclavagiste antique.

Nelly MEYER

Spartacus et la révolte de gladiateurs *de Catherine Salles Editions Complexe. Collection "La mémoire des siècles".*

LUTTE OUVRIERE
(Union Communiste Internationaliste)

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des dirigeants de l'ex–Union Soviétique. Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle. Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est–à–dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux–mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie. Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est–à–dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIERE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 –

La Société d'Editions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une S.A.R.L. au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 14 000 exemplaires. Composition : Point–Virgule Photocomposition – Paris. Impression : Roto de l'Ile–de–France, 20, rue de la Victoire – 93150 Le Blanc–Mesnil – 48 65 32 75. Commission paritaire des

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM–TOM	300 F	160 F	100 F
DOM–TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen–Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud–Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen–Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud–Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....
PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL et VILLE : .....
.....
COMPLEMENT D'ADRESSE : .....
.....
Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIERE – LUTTE DE CLASSE,** pour une durée de :
.....
(rayer la mention inutile).
Ci–joint la somme de : .....
Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

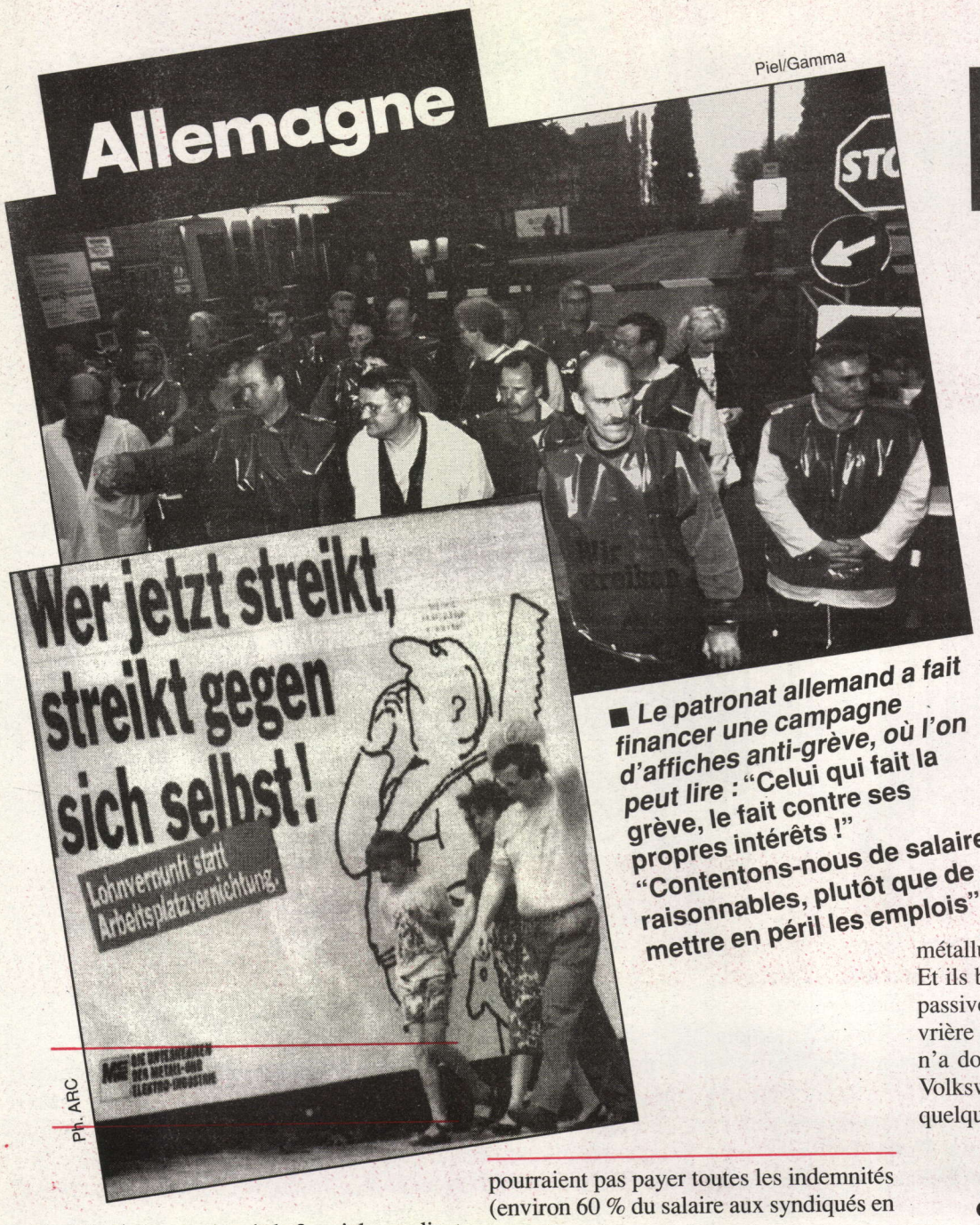

Piel/Gamma

■ *Le patronat allemand a fait financer une campagne d'affiches anti-grève, où l'on peut lire : "Celui qui fait la grève, le fait contre ses propres intérêts !" "Contentons-nous de salaires raisonnables, plutôt que de mettre en péril les emplois".*

LA GRÈVE DES MÉTALLOS DE L'EST

Petit à petit, depuis le 3 mai, le syndicat allemand de la métallurgie et de la sidérurgie étend la grève dans l'ancienne RDA. Quelque 10 % des 400 000 salariés de la branche, appartenant à soixante-dix entreprises, entament leur seconde semaine de grève. Et elle devrait s'étendre encore.

Cette grève est on ne peut plus organisée, contrôlée, orchestrée par l'appareil de l'IG-Metall, qui regroupe 3,4 millions d'adhérents sur toute l'Allemagne. Dans cette espèce de jeu où les travailleurs et les entreprises font figure de cartes et d'atouts jetés peu à peu sur la table, l'IG-Metall a d'abord commencé "petit", avec deux Länder (Saxe et Mecklembourg) pour la métallurgie et tout le territoire de l'ancienne RDA pour la sidérurgie. Après avoir procédé dans cette zone géographique, comme le veut la concertation institutionnalisée, à un référendum sur la grève auprès des adhérents du syndicat, et après avoir recueilli les 75 % de suffrages requis, l'IG-Metall a donc appelé à cesser le travail. Mais attention : quelques entreprises de la zone choisie le premier jour, auxquelles sont venues s'en ajouter d'autres le lendemain, puis le surlendemain...

Avec la seconde semaine de grève, l'escalade continue. Cette fois, l'IG-Metall procède à un référendum dans les autres Länder de l'ancienne RDA (Thuringe, Saxe-Anhalt, Brandebourg et Berlin-Est). Les résultats en seront connus le mercredi 12 mai, et si 75 % des syndiqués des 700 entreprises de cette nouvelle zone géographique (où travaillent au total 150 000 métallurgistes) sont favorables à la grève, certaines entreprises de ces régions, choisies par le syndicat, y seront donc à leur tour, peu à peu, appelées. Les syndicalistes justifient cette tactique en affirmant que si tous les travailleurs, de toutes les entreprises, étaient appelés à faire grève en même temps, les caisses du syndicat ne pourraient pas payer toutes les indemnités (environ 60 % du salaire aux syndiqués en grève).

Une grève qui n'a pas bonne presse

Cela dit, la grève est de toute évidence suivie. A part quelques accrochages qui auraient eu lieu, ici ou là, entre piquets et petits cadres non grévistes, les métallos de l'ancienne RDA suivent le syndicat. Et c'est indéniablement un succès pour eux, d'avoir ne serait-ce que relevé le défi lancé par tous ceux qui, dans les milieux bourgeois et patronaux, n'arrêtent pas de leur prédire les pires maux. Parce qu'ils osent lutter. La démagogie anti-gréviste va bon train. Les travailleurs de l'Est seraient fous et irresponsables de faire grève pour les mêmes salaires qu'à l'Ouest alors que leur productivité serait moindre, alors que leurs entreprises vont mal et ferment, alors qu'ils auraient la chance, eux, d'avoir un travail et de n'être pas au chômage... A l'Ouest, dans les milieux bourgeois ou petits-bourgeois dont le venin empoisonne une partie de la classe ouvrière, beaucoup vont vite en besogne, à partir du prétendu "coût de la réunification", à affirmer que tout va mal depuis le "tournant" de 1989, qu'il y a trop d'argent à donner pour l'Est, trop d'immigrés ou réfugiés à accueillir, et que le mur mériterait vraiment d'être reconstruit... Ceux qui récitent ou encouragent ces litanies passent évidemment sous silence que ce ne sont pas les mêmes qui paient les frais de la réunification et qui en empochent les dividendes ; pas les mêmes qui sont au chômage ou voient leurs salaires et prestations sociales rognés et qui encaissent de gros profits dont ils mettent des miettes à l'abri, par centaines de milliers de Marks, dans les banques du Luxembourg et du Lichtenstein.

C'est malgré ce climat, envers et contre tous ces préjugés que les travailleurs de la métallurgie développent leur grève à l'Est. Et ils bénéficient de la solidarité — certes passive — des forces vives de la classe ouvrière de l'Ouest, auxquelles le syndicat n'a donné l'occasion de s'exprimer, chez Volkswagen ou Mercedes, que par quelques débrayages.

Le patronat cherche à enfoncer un coin...

C'est très consciemment, sans aucun doute, que l'organisation patronale Gesamtmetall (à laquelle adhèrent 10 000 entreprises métallurgiques allemandes) a décidé de frapper les esprits en dénonçant unilatéralement l'accord qu'elle avait signé en 1991 avec l'IG-Metall et qui prévoyait une égalisation, par étapes, des salaires de l'Est et de l'Ouest, d'ici 1994. En application de cet accord, les métallurgistes de l'Est auraient dû avoir 26% d'augmentation le 1er avril dernier. Mais non. L'organisation patronale reprend sa parole et ne propose que 9%. D'où la grève actuelle.

Si les patrons allemands voulaient faire comprendre à la classe ouvrière qu'il n'y a plus d'"acquis" inébranlables, que tout peut être "déréglementé" — et ce nouveau vocable patronal est à la mode aussi en Allemagne — ils ne s'y seraient pas pris autrement. Les Krupp, Hoesch, Thyssen, Volkswagen, Daimler, Siemens ont de toute évidence les moyens de payer aux salariés de la métallurgie de l'Est l'augmentation de salaire à laquelle ils s'étaient engagés. Mais ils veulent faire un geste politique en direction de l'ensemble de la classe ouvrière allemande, imposer à l'ensemble leur tournant. Le patronat veut se donner les moyens de bloquer ou geler tous les salaires. Mais surtout et avant tout ceux de l'Ouest, là où ils ont l'essentiel de leur potentiel économique, et là où ils tiennent à extorquer le maximum de profits aux travailleurs, malgré la récession qui touche aujourd'hui l'économie allemande. C'est pourquoi, pour la première fois dans l'histoire de l'après-guerre, les représentants patronaux ont violé la légalité contractuelle.

Et la grève à l'Est inspire aux journalistes de la presse bourgeoise allemande des commentaires qui ne trompent pas, sur la génération des 40 à 50 ans, qui n'aurait connu que les progrès économiques et sociaux continus de l'après-guerre, que les "miracles" de la croissance et ne serait pas, de ce fait, préparée à la situation nouvelle de "croissance négative".

Des syndicats plus légalistes que les patrons

Face à cela, les dirigeants de l'IG-Metall défendent bien plus leurs intérêts d'appareil que ceux de l'ensemble des travailleurs. Ils appellent à la grève pour les salaires, certes, mais en faisant des sermons sur les principes qu'il s'agirait de défendre, bien plus qu'en offrant de réelles perspectives de lutte générale. Il faudrait premièrement défendre le principe de la justice qui réclamerait que "nos frères de l'Est" gagnent la même chose qu'à l'Ouest. Deuxièmement, celui du respect de la parole donnée, ce sacro-saint principe contractuel qui régirait la société allemande, fonderait la démocratie... et sur lequel les patrons allemands viennent de s'asseoir.

L'IG-Metall est à sa façon sur la défensive. Ses dirigeants militent pour un syndicalisme respectueux des lois et règlements, des négociations contractuelles mais dans une situation où les patrons envisagent non seulement de ne plus rien donner, mais même de revenir sur leur parole et les prétendus "acquis". Les dirigeants de l'IG-Metall parlent de justice et de droit, dans une période où les patrons cherchent le rapport de forces qui leur apportera les profits maximums.

Les appareils syndicaux allemands sont capables d'engager dans la grève des pans importants de la classe ouvrière, ils le prouvent encore aujourd'hui. Mais il est peu probable que les grèves totalement organisées et décidées par l'appareil syndical – une grève des services publics une année, de la métallurgie l'année suivante, une grève pour les salaires à l'Est mais pas à l'Ouest – impressionnent beaucoup le patronat.

Comme les patrons ont su étonner en bousculant la légalité, les travailleurs commenceraient à se faire craindre en montrant qu'ils sont capables de s'y mettre tous ensemble, même avant que les appareils syndicaux l'aient décidé, même dans la branche ou la région qui n'auraient pas été prévues au programme, et même sans être sûrs d'être payés autrement que par une victoire.

Michelle VERDIER

Lutte Ouvrière – Directeur de publication : Michel Rodinson – Commission paritaire n° 64-995